

## RAPPORT D'ACTIVITES 2015



## Table des matières

1. Editorial.....	p.3
2. Les objectifs du Relais Enfants-Parents.....	p.4
3. Les moyens d'action.....	p.5
3.1. 6 outils pour accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré	p.5
3.2. Le service des volontaires accompagnateurs du projet «Itinérances » issu du département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique.....	p.5
4. Présence dans les prisons	
4.1. Prison de Berkendael.....	p.08
4.2. Prison de Forest.....	p.17
4.3. Prison de Saint-Gilles.....	p.24
4.4. Prison de Lantin Hommes-Femmes.....	p.31
4.5. Prison d'Andenne.....	P.40
4.6. Prison d'Ittre.....	p.45
4.7. Prison de Jamioulx.....	p.52
4.8. Prison de Namur.....	p.59
4.9. Prison de Mons Hommes-Femmes.....	p.64
5. Statistiques générales 2014 (âge des enfants, localisation, activités).....	p.74
6. Mandats SAJ – SPJ – TJ.....	p.80
6.1 La collaboration avec les Services Jeunesse.....	p.80
6.2 La collaboration avec le Service Aide au détenu.....	p.81

7. Coordination locale bruxelloise Communauté française.....	p.81
8. Supervision individuelle et évaluation des actions.....	p.81
9. Collaboration avec les volontaires du Relais.....	p.82
10. L'équipe du Relais Enfants Parents.....	p.82
11. Remerciements.....	p.83
12. Conclusion.....	p.84
13. Annexe.....	p.85

## EDITORIAL

Le Relais Enfants Parents s'est fixé comme objectif, depuis plus de 20 ans, de créer et développer le lien fondamental entre l'enfant et son ou ses parents incarcérés. Au fil des années, le rôle fondamental et indispensable que notre association développe pour maintenir ce lien est reconnu et apprécié par tous les acteurs de terrain.

En 2014, notre association a poursuivi la consolidation de ses activités afin de répondre aux demandes de plus en plus importantes de nos partenaires et donc répondre au mieux aux demandes de visites, de plus en plus nombreuses de familles et de leurs enfants auprès du parent détenu.

Sur le plan financier, comme en 2013, notre association fonctionne sur base d'enveloppes budgétaires fermées (subsidés), ce qui nous conduit à apporter une vigilance constante entre la réalité financière nous permettant d'assumer nos missions de base et l'augmentation exponentielle des demandes d'intervention qui nous sont faites. Autrement dit, nous devons constater que, devant la demande croissante d'interventions demandées au Relais Enfants Parents et la réalité des moyens budgétaires mis à notre disposition, il devient de plus en plus difficile de répondre à toutes les sollicitations. Ceci signifie, qu'à terme, une réflexion stratégique devra se poser quant au positionnement à adopter vis à vis des mandats externes de plus en plus nombreux qui nous sont confiés. Sans que la charge financière supplémentaire ne soit assumée. *Pour rappel, nos différents intervenants sur le terrain prestent l'équivalent d'un mi-temps et ont chacun la charge de deux prisons.*

Comme 2012 et 2013, l'année 2014 a été particulièrement éprouvante dans certaines prisons. Personne, en effet, ne peut rester indifférent face aux carences carcérales, aux frustrations du personnel pénitentiaire et aux conditions de vie en cellule. Ce qui a entraîné de nombreuses grèves dont les enfants ont été également les victimes (fête de Saint Nicolas annulée le jour même...)

En 2014, notre staff de volontaires est resté fidèle au poste et a apporté un large soutien efficace aux intervenants sur le terrain. Grâce à leur présence, nous avons pu faire face aux nombreuses demandes de visites collectives et permettre à tous les enfants de rencontrer leur parent détenu dans les meilleures conditions possibles.

Le rapport d'activités 2014, s'il porte l'empreinte des difficultés rencontrées sur le terrain, est également le reflet des nombreuses activités que le Relais Enfants Parents développe au sein des établissements pénitentiaires en faveur des familles et des enfants, victimes collatérales involontaires d'une incarcération.

Car pour les enfants, si « ce n'est pas leur peine, c'est pourtant leur souffrance » d'être séparé d'avec leur papa ou leur maman.

Au nom de toute notre équipe, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Claude

Vitou

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

## 2. LES OBJECTIFS DU RELAIS ENFANTS PARENTS

L'action de l'Association a pour objectif de conserver à la personne détenue des liens familiaux avec ses enfants. Les principales missions du Relais Enfants-Parents visent à :

- Soutenir et accompagner l'enfant, le parent détenu et son entourage (famille, institutions, maisons d'accueil,...), pour éviter autant que possible les nuisances de la détention.
- Collaborer avec le système pénitentiaire et sensibiliser celui-ci à la dimension psychologique de l'enfant et de son parent détenu)
- Informer le public et les travailleurs médico-sociaux quant au vécu des enfants séparés de leur(s) parent(s) du fait de l'incarcération
- Participer aux travaux de recherche effectués dans le domaine, tant au niveau national qu'international

Dans le contexte des instructions relatives aux relations affectives en détention, nous nous efforçons

- de répondre au souhait du “ Rapport au Roi ” précédant l'arrêté royal du 21 mai 1965. «Ils s'inspirent plutôt de ce qui rapproche de l'existence libre que de ce qui en éloigne et tendent à sauvegarder ou à susciter le sens de la dignité et des responsabilités humaines ».
- de permettre à la personne détenue de retrouver, à l'occasion de la visite avec les enfants, une interaction émotionnelle normale où la tendresse, l'autorité, la transmission des valeurs familiales profondes peuvent reprendre leur place et leur sens.

Durant la détention du père ou de la mère, le « Relais Enfants-Parents » permet en outre un meilleur développement psycho-affectif de l'enfant, en limitant d'une part le dommage causé par l'incarcération de son parent et d'autre part, les souffrances de l'enfant pendant et après la période d'incarcération.

Donner aux parents la possibilité de poursuivre leurs relations avec leurs enfants favorise une meilleure resocialisation lors de la libération. Au-delà du travail sur soi que le détenu aura pu réaliser lors de sa détention, des relations enfants-parents soutenues peuvent en effet aider le parent détenu à (re)prendre conscience et garder éveillé le sens des responsabilités affectives et éducatives qu'il a vis-à-vis de son enfant, pendant et surtout après l'incarcération.

*Nous espérons ainsi réduire de manière importante le risque de récidive.*

Notons que les missions du Relais s'inscrivent dans une perspective psychopédagogique dirigée vers l'enfant et le détenu. Aussi ne peuvent-elles en aucun cas s'apparenter aux missions socio-éducatives ou caritatives.

D'autre part, la spécificité de l'accompagnement entre l'enfant et son parent incarcéré *se fait à partir d'une démarche volontaire des détenus*, et d'une façon non intrusive. Dans cet esprit, l'action impose la libre adhésion et le respect strict de l'anonymat des échanges en entretien.

La libre adhésion concerne l'ensemble des parties, à savoir le parent détenu, mais également l'autre parent (ou l'adulte responsable de l'enfant à l'extérieur de la prison) et l'enfant lui-même. C'est cette confiance instaurée et continuellement entretenue qui permet aux intervenants d'animer des groupes de parole avec les parents détenus autour de la problématique de la parentalité en détention.

L'anonymat de la prestation doit s'entendre comme le renoncement à toute mission d'expertise qui pourrait influencer une décision judiciaire ou administrative. Tout contact avec les instances judiciaires est élaboré dans l'intérêt des enfants et en toute transparence vis-à-vis des parties concernées.

### **3. LES MOYENS D' ACTIONS**

3.1 Afin d'accompagner l'enfant dans sa relation avec son parent incarcéré, le «Relais Enfants-Parents» dispose de **six outils principaux**:

1. Les entretiens individuels et familiaux,
2. Les visites collectives, visites encadrées et visites-fêtes dans un espace-enfant dénommé le « tri-lieu ».
3. Les groupes de parole avec les détenus autour des thèmes sur la parentalité en détention.
4. L'accompagnement des mères et de leurs bébés au sein des prisons de Berkendael, de Lantin et de Mons.
5. La formation et l'accueil de stagiaires.
6. Le service des volontaires accompagnateurs du projet «Itinérances » issu du département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique.

3.2 Le service des volontaires **Projet Itinérances-Partenariat Croix Rouge de Belgique**

Le service des volontaires-accompagnateurs du projet «Itinérances » sont coordonnés par le département Action sociale de la Croix Rouge de Belgique

#### ***Le contexte***

Les enfants de détenus habitent un peu partout en Communauté française et malheureusement, le lieu de détention d'un parent détenu n'est pas prioritairement choisi en fonction du domicile de sa famille.

Les raisons qui peuvent empêcher les enfants de se rendre à la prison peuvent être multiples :

- la longueur des trajets,
- l'absence d'un véhicule dans la famille,
- des difficultés par rapport aux transports en commun,

- des difficultés financières,
- le refus de la part de la famille d'effectuer les trajets,
- des difficultés de conciliation entre la vie quotidienne (travail de l'autre parent, école, institution...) et
- les horaires des prisons...

Pour pallier à ces difficultés, le « Relais Enfants-Parents » propose, en partenariat avec la Croix Rouge, un service de navettes d'enfants jusqu'à la prison, qui sont prises en charge par des personnes volontaires du réseau Itinérance. L'image de la Croix-Rouge est rassurante tant pour les détenus que pour leur famille.

Les volontaires accompagnateurs de la Croix Rouge, responsable des navettes ont des responsabilités importantes. En effet, tant l'avant que l'après visite collective sont des moments émotionnellement forts pour l'enfant.

Les volontaires « Itinérances » de la Croix-Rouge accompagnent des enfants – sans ressource de proximité - pour leur permettre de rencontrer régulièrement leur parent détenu dans les espaces de visites enfants-parents encadrés par les services qui ont la mission de l'entretien des relations familiales.

C'est à leur demande (Relais Enfants Parents – Services d'Aide aux détenus) et de manière strictement complémentaire que la Croix-Rouge intervient.

Demandes qui concernent des enfants qui vivent le plus souvent une situation particulièrement difficile (familles déstructurées, monoparentales, milieu précarisé, parcours en institution ...) et qui pour la grande majorité ne rencontreraient à aucun moment leur parent détenu sans ce service de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge de Belgique est le seul opérateur qui de manière communautaire, structurée, professionnelle répond à ce besoin. Plus de 20 % des enfants qui participent aux visites enfants-parents détenus sont accompagnés par des volontaires de la Croix-Rouge et cela vers tous les établissements pénitentiaires et de défense sociale de Bruxelles et de Wallonie.

Ce qui précède induit la place unique et indispensable de la Croix-Rouge dans un réseau de partenaires.

Le volume d'activité a considérablement évolué depuis la mise en route de l'activité. Cela montre l'importance des besoins et la pertinence d'y répondre.

Depuis 2010 le volume affiche une stabilité (moyenne de 1436 visites accompagnées entre début 2010 et fin 2014) alors que les besoins continuent de s'accroître.

Cela peut s'expliquer :

- d'une part du fait que les moyens des services ayant la mission lien sont limités

- d'autre part du fait que des directions d'établissements pénitentiaires imposent des limites au nombre de personnes présentes en salle de visite.

La conjoncture de ces facteurs induit des délais prolongés avant de pouvoir concrétiser la visite de l'enfant dans le cadre de l'entretien des relations familiales

207 volontaires formés et encadrés ont concrétisé cette action par un accompagnement régulier d'un ou de plusieurs enfants. Des recrutements de volontaires ciblés sur Bruxelles et le Hainaut ont permis de recruter de nouvelles équipes portant ainsi à 240 le nombre de personnes formées et disponibles pour ce service.

La formation spécifique remodelée en 2013 et dispensée depuis avril 2014 avec l'apport de collaborateurs REP/SAD et qui bénéficient du soutien méthodologique et pédagogique de la Croix-Rouge constitue un plus indéniable pour la qualité d'intervention des volontaires confrontés de plus en plus à des situations délicates : vécu familial, vécu de l'enfant, ...

En 2014, la Croix-Rouge de Belgique (Itinérances) a permis 1434 visites d'enfants à leur parent détenu. 266 enfants - 172 familles - en ont été les bénéficiaires.

*Il nous paraît nécessaire de préciser ici que les arrêts de travail dans les prisons courant décembre ont eu pour conséquence la suppression de plages de visites et en ce qui concerne l'accompagnement de la Croix-Rouge : 32 enfants ont été privé de visites.*

Répartition des visites d'enfants au parent détenu, accompagnés par la Croix-Rouge de Belgique (Itinérances).

Visites enfants collectives – individuelles encadrées par le Relais Enfants Parents dans les prisons de :

Prisons	Nombre de Visites accompagnées	Nombre de missions	Nombre d'enfants
		(déplacements A-R)	
Iltre	257	165	67
Mons	297	199	34
Berkendael	1	1	1
Forest	2	1	2
St-Gilles	84	44	10
Andenne	270	196	39
Lantin	94	63	19
Jamioux	41	28	7
Namur	34	21	7
TOTAL	1080	718	186

Collaboration du Relais Enfants Parents dans le cadre de la formation continuée des volontaires Itinérances.

<b>Formations spécifiques Itinérances - REP- SAD</b>				
Date	Lieu	Nombre de volontaires	Formateurs REP/SAD	Formateur CRB
17.01	Bruxelles	5	1	1
05.04	Suarlée	11	1	1
15.05	Liège	15	2	1
02.06	Nimy	11	1	1
06.06	Nimy	20	2	1
10.10	Suarlée	11	1	1
21.11	Charleroi	13	2	1
28.11	Neufchâteau	9	2	1
12.12	Bruxelles	14	2	1
		<b>Total : 109</b>		

<b>Intervisions 2014 : Nombre de participants</b>				
Date	Lieu	Nombre de volontaires participants	Intervenants REP/SAD	Intervenants CRB
06.03	Nimy	11	2	2
24.04	Suarlée	5	3	3
08.05	Liège	7	3	2
13.06	Bruxelles	15	1	2
11.09	Nimy	23	2	2
13.11	Bruxelles	7	2	1
		<b>68</b>		

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

## 4. PRESENCE DANS LES PRISONS

### 4.1 Prison de Berkendael



#### **Descriptif :**

- Prison de femmes (section femmes de la prison de Forest)
- Mères avec enfants en bas âge (de 0 à 3 ans)
- Maison d'arrêt et de peine
- Moyenne supérieure à 100 détenues (surpopulation)
- Nombre de mères incarcérées suivies par le Relais Enfants-Parents en 2014 : ?
- Nombre d'enfants suivis par le Relais Enfants-Parents en 2014 : ?
- Nombre de visites collectives encadrées par le Relais Enfants-Parents en 2014 : 24
- Nombre de visites individuelles encadrées par le Relais Enfants-Parents en 2014 : ?

#### Intervenants Relais :

- Joan Reyes (janvier 2015 - décembre 2015)

#### ***Cadre***

Etablie sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, dans la commune de Forest, la prison de Berkendael, est réservée aux femmes. C'est un Etablissement d'arrêt et de peine administrativement géré par la Direction pénitentiaire de Berkendael/Forest.

Le Relais Enfants-Parents, agréé comme « service-lien », y a affecté un intervenant psychologue à mi-temps pour réaliser différentes missions :

entretiens de soutien à la parentalité des mères, visites collectives et individuelles des enfants, visites-fêtes ainsi que des sorties pour les bébés vers la crèche.

L'année 2015 a été riche en activités. Grâce à une excellente collaboration avec la direction de Berkendael et avec tous les services extérieurs œuvrant de près ou de loin pour le bien-être des bébés et des mamans, nous avons pu compter sur la mobilisation et la concertation de tous pour surmonter les multiples imprévus.

La prison de Berkendael a été confrontée à une forte augmentation de mamans d'origine étrangères dont certaines avec des bébés de moins de 3 ans. En 2015, nous avons enregistré trois bébés qui ont séjourné auprès de leur maman.

Les conditions d'accueil en matière de nurseries ont facilité le travail du Relais et des services externes pour répondre aux multiples requêtes des mères en grande souffrance, voire en profonde dépression liée à la séparation prolongée avec leurs enfants. Ceci a été rendu possible grâce au travail de l'ONE et à l'excellente collaboration avec ce service.

### ***Les entretiens***

Le choc de l'incarcération pour une mère est une source d'un traumatisme latent et enfonce certaines d'entre elles dans un repli qui les enferme et les isole davantage. Le rôle de l'intervenant du Relais, à travers un premier entretien dans un délai relativement court, aide les mères à ne pas sombrer dans la colère, la honte, l'anéantissement de l'image d'elles-mêmes. L'intervenant du Relais est vigilant et veille à répondre rapidement à leur demande dont l'attente est difficile à supporter.

Les entretiens suivants permettent de développer et d'aborder plus en profondeur les questions et difficultés liées à la parentalité et de maintenir le lien entre l'enfant et sa mère incarcérée.

### ***Collaboration avec les services extérieurs***

La prison de Berkendael est particulière dans ce sens que la grande majorité des femmes incarcérées sont illettrées, d'origines étrangères et s'expriment dans d'autres langues que le français, le néerlandais ou l'anglais. Le Relais fait ainsi appel à d'autres services extérieurs pour garantir un maintien d'un lien enrichissant entre les enfants et les mères incarcérées.

Pour résoudre cette difficulté de l'illettrisme et ses multiples contraintes, l'intervenant du Relais essaye de faire systématiquement le premier pas vers les nouvelles arrivantes ayant des enfants de moins de 18 ans et fournit le plus d'informations possibles pouvant les soutenir dans leur rôle de

parent. L'objectif étant de permettre aux mamans de rencontrer régulièrement leurs enfants dans un environnement stable avec l'encadrement du Relais Enfants Parents.

Le Relais travaille également en étroite collaboration avec les services d'aide/de protection de la jeunesse (SAJ/SPJ/TJ), les services/institutions de placement familial et les familles d'accueil.

La collaboration avec les intervenants de l'ONE est aussi essentielle pour assurer un encadrement optimal des enfants en bas âge. Nous avons ainsi régulièrement des échanges concernant les bébés, sur leur état de santé, leur évolution psychologique et sociale.

Par ailleurs, les relations de collaboration avec le service Itinérance de la Croix Rouge représentent un atout primordial pour le maintien du lien mère-enfant dans le cadre des visites. En effet, il n'est pas toujours possible pour les personnes ayant l'enfant à charge à l'extérieur de venir le déposer à la prison et d'attendre dans la salle d'attente la fin de la visite. C'est pourquoi nous faisons régulièrement appel aux bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent les transports des enfants de leur lieu de vie (domicile, institution, famille d'accueil,...) jusqu'à la prison.

De plus, ce sont aussi les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent les transports des bébés de la prison jusqu'à la crèche « Heureux Bébés ». Au cours de l'année 2015, aucun bébé n'a bénéficié de l'accueil en crèche. En effet, les mamans ayant leur enfant avec elle en prison ne sont restées incarcérées qu'une durée relativement courte (trois mois) et nous n'avons pas mis en place l'intégration au sein de la crèche pour ne pas perturber davantage l'enfant qui est déjà sensiblement déstabilisé par l'intégration au sein du milieu carcéral. Par ailleurs, une maman ayant son enfant de deux ans avec elle n'était pas rassurée quant à le laisser partir dans un lieu inconnu et a préféré privilégié les retours en famille les week-ends plutôt que l'intégration en crèche. L'enfant évoluant positivement, nous n'avons pas forcé la maman à changer de position.

La collaboration avec la crèche « Heureux bébés » est essentielle pour permettre à l'enfant de ne pas rester dans une relation fusionnelle avec la maman et de s'éveiller au monde extérieur que ce soit grâce aux contacts sociaux avec les autres bébés de la crèche, ou aux contacts avec les bénévoles de la Croix-Rouge qui assurent leurs transports et effectuent avec eux quelques promenades dans les environs de la prison. Ce travail s'accompagne également d'une longue préparation psychologique des mamans qui éprouvent beaucoup de peine à se séparer de leur bébé durant toute la journée.

La prise en charge des bébés au sein de la crèche nécessite un accompagnement et un encadrement important. La crèche peut offrir deux places pour les enfants, à raison d'une place par section : une place dans la section des petits, une place dans la section des grands. Les enfants peuvent venir

tous les jours de la semaine. S'il y a deux enfants faisant partie de la même section, ils doivent se partager la semaine à deux.

La procédure à suivre lors d'une nouvelle demande est la suivante :

- 1) Le Relais Enfants-Parents prévient la crèche qu'une nouvelle demande a été adressée et communique la section dont l'enfant fait partie.
- 2) Une réunion est prévue entre les différents services concernés par la prise en charge de l'enfant : direction de Berkendael, crèche, ONE, volontaire Croix-Rouge, SPJ ou SAJ de Bruxelles (si le service est en charge de la situation), chef-surveillant de Berkendael, Relais Enfants-Parents. La maman est invitée à l'issue de la réunion pour qu'elle puisse exprimer sa demande et les particularités de la prise en charge de son enfant (combien de jours de crèche par semaine, régime alimentaire,...). La crèche explique à la maman à cette occasion le fonctionnement de la crèche (prise en charge des enfants, cahier de communication, photos,...)
- 3) L'enfant peut ensuite intégrer la crèche en commençant par une semaine d'adaptation prise en charge par le Relais Enfants-Parents :
  - 1<sup>er</sup> jour : l'intervenant du Relais reste avec l'enfant à la crèche pendant une heure.
  - 2<sup>ème</sup> jour : idem
  - 3<sup>ème</sup> jour : l'intervenant du Relais dépose l'enfant et revient le chercher une heure plus tard
  - 4<sup>ème</sup> jour : l'intervenant du Relais participe au moment du repas avec l'enfant
  - 5<sup>ème</sup> jour : présentation du livret médical et échanges au sujet de l'intégration de l'enfant

Une fois ceci effectué, les bénévoles de la Croix-Rouge prennent le relais et assurent l'accompagnement de l'enfant jusqu'à la crèche. Il est impératif qu'un encadrement des volontaires soit assurée par le Relais lors des deux ou trois premières navettes du bébé jusqu'à la crèche. Nous accordons également une grande importance au cadre d'activités précis des volontaires et nous définissons les limites du volontariat. Les volontaires peuvent à tout moment partager avec l'intervenant du Relais leurs questions, remarques, ressentis,...

### ***Les visites***

De toutes les prisons où le Relais accomplit ses missions, la prison de Berkendael est la seule qui donne l'occasion aux familles d'avoir deux visites par semaine (tous les mercredis et les samedis durant 1h30 pour chaque visite). Par manque d'intervenant, nous ne pouvons malheureusement pas encadrer plus de deux visites collectives par mois, à savoir deux mercredis par mois. Les autres visites sont encadrées par les agents pénitentiaires.

Plusieurs anniversaires d'enfants ont été organisés par le Relais et célébrés par les mamans pendant les visites collectives et individuelles. Nous

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

avons ainsi fêté environ une demi-dizaine d'anniversaires durant l'année 2015.

Durant l'été, la prison de Berkendael autorise l'encadrement des visites dans le petit préau extérieur. Ces occasions uniques de jeux en plein air, permettent aux mamans et leurs enfants de se détendre en oubliant pour un moment les pénibles sensations de l'enfermement carcéral.

En 2015, en bonne collaboration avec la direction de Forest/Berkendael, le Relais a pu organiser les visites-fêtes suivantes : fête du printemps, fête de l'été, fête de Saint-Nicolas. Un adulte par famille a été autorisé à accompagner les enfants à la visite-fête.

Pour la Saint-Nicolas et les anniversaires, le Relais Enfants-Parents offre la possibilité aux mamans de choisir un jouet dans un catalogue confectionné par le Relais Enfants-Parents. Si elles n'ont pas suffisamment de rentrées financières, le Relais Enfants-Parents peut participer partiellement ou entièrement à l'achat du cadeau. En effet, le prolongement de la crise frappe toutes les couches de la société et malheureusement, les mères détenues connaissent une telle précarité qu'elles ne peuvent rien donner à leur enfant lors des anniversaires ou de la fête de Saint Nicolas. Le Relais prend alors en charge le cadeau offert durant ces fêtes et peut également compter sur le soutien de donateurs privés. *Nous adressons particulièrement notre reconnaissance aux donateurs spontanés pour les enfants de Berkendael.*

L'aide apportée par ces bienfaiteurs sert à soutenir les activités de bricolages, à payer les cadeaux pour les enfants à la fête de Saint-Nicolas, des anniversaires, ainsi que des friandises pour les enfants qui viennent en visite collective, permettant ainsi d'alléger les sollicitations du Relais Enfants Parents.

Lors des anniversaires, le Relais apporte un gâteau et prend quelques photos pour l'occasion. Lors des visites-fêtes, le Relais prend également des photos et offre des paquets de bonbons ou d'œufs en chocolat. Une activité bricolage est également préparée permettant aux enfants et aux mamans de se réunir autour d'une activité créative. Pour ces occasions, la prison de Berkendael offre le goûter aux familles présentes.

En 2015, lors de la fête de Saint-Nicolas, le Relais Enfants-Parents a participé à l'opération Boîtes à KDO en collaboration avec le Centre d'Action Laïque du Brabant wallon ASBL – La Fabrique de Soi. Cette collaboration a permis à 15 enfants de recevoir des cadeaux récoltés et offerts gratuitement par La Fabrique de Soi à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas. Les cadeaux étaient adaptés à l'âge et au sexe de chaque enfant.

### ***Les groupes de parole***

Les groupes de parole n'ont pas pu avoir lieu en 2015 par manque de temps et d'intervenants. En effet, ces groupes nécessitent la présence d'au

moins deux intervenants. La participation volontaire à cette activité pour chacune des mamans qui s'y inscrivent est encadrée par un code de conduite présenté au début de chaque séance par les intervenants du Relais. Via les groupes de parole, les intervenants du Relais contribuent au soutien psychologique pour les mamans étrangères éloignées de leur famille du fait de leur incarcération mais également pour les mamans qui bénéficient de la visite de leurs enfants.

C'est une occasion offerte pour les unes et les autres de se soutenir, de réfléchir ensemble, de partager leur vécu suite à la séparation avec les enfants et d'aborder des questions autour de la parentalité. Par ailleurs, elles réalisent des bricolages-cadeaux qu'elles offrent pendant les visites. Mais aussi des cartes postales et des photos pour les mamans étrangères qui les expédient à leurs enfants par la poste.

Cette activité de groupe de parole prend sa place réelle avec le Relais Enfants Parents au sein d'autres encadrements proposés par les services extérieurs en faveur des femmes incarcérées. Malheureusement, comme souligné plus haut, ils n'ont pas pu avoir lieu cette année par manque d'intervenants psychologues au Relais Enfants-Parents.

### ***Projets mis en place au cours de l'année 2015***

Nous avons évoqué l'année passée la possibilité que l'adulte accompagnant autorisé à rentrer en salle de visite avec l'enfant, puisse y accéder les samedis après-midis à la place des mercredis après-midis. En effet, les accompagnants adultes nous avaient transmis leurs difficultés à être présents les mercredis après-midis et préféreraient accompagner leur(s) enfant(s) en visite les samedis après-midis, ceci notamment pour des raisons de facilité avec leurs horaires de travail. Le Relais Enfants-Parents a dès lors demandé à la direction de permuter les jours où les accompagnants adultes peuvent accompagner les enfants en visite. Grâce à la collaboration avec la direction de la prison de Berkendael, les accompagnants adultes ont été autorisés dans le courant de l'année 2015 à rentrer en salle de visite les samedis après-midis à la place des mercredis.

Par ailleurs, le Relais Enfants-Parents travaille en étroite collaboration avec l'asbl Hopi'Conte. Claire Goethals, conteuse, a été engagée par le Relais Enfants-Parents en 2015 afin de raconter des histoires aux bébés de Berkendael, accompagnés de leur maman. Ces ateliers ont vu le jour sur base de la constatation suivante : la maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun d'avoir un espace personnel. A l'aide des marionnettes, comptines, historiettes et petits livres, ils ont été plongés dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ces ateliers-contes ont permis d'initier la maman à raconter et à lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger et à transmettre son bagage culturel (comptines, historiettes, chansons, contes,...).

Il s'est avéré que ces ateliers constituent un réel soutien pour l'enfant qui vit l'enfermement avec sa maman. Les livres lui ouvrent l'horizon, lui

font vivre un moment de fantaisie, lui permettent de vivre des animations pour lui, avec et sans sa maman.

Pour la maman, c'est aussi un bol d'air, un moment où elle peut parler aussi de ses inquiétudes par rapport à son enfant, où elle peut avoir sur son enfant un regard extérieur, où elle puise des idées pour nourrir sa relation avec son enfant.

La difficulté de la langue n'est pas un obstacle infranchissable. En effet, Claire Goethals essaie par une attitude d'ouverture et de bienveillance de rejoindre l'enfant et sa maman au-delà des mots, dans le plaisir des histoires et des livres.

En 2015, deux bébés ont bénéficié des ateliers contes à raison de deux fois par mois.

Claire Goethals propose ainsi d'ouvrir sa valise avec l'enfant et de lui faire découvrir le monde des histoires et des contes animés. Sacha, marionnette gigogne qui entre et sort la tête sert de support à l'atelier. Comptine et chanson l'accompagnent comme un rituel d'ouverture. L'atelier se poursuit par la lecture d'une ou plusieurs histoires. Claire Goethals utilise souvent des objets qui y sont associées (marrons, pierres, coccinelle, grenouille, foulard...) C'est l'occasion de manipuler, de toucher différentes matières, de sentir, d'élargir l'univers des sensations.

Les ateliers sont également rythmés par l'utilisation de la peinture, du collage, des pastels pour réaliser quelque chose ensemble. Ceci met en avant la découverte de techniques de base (peinture à doigts, peinture avec pinceaux, pastels, collage,...), création-production d'une œuvre. Cette œuvre laisse une trace de ce qui a été vécu ensemble, participe à l'identification de l'enfant, la différenciation d'avec sa maman. Même si la maman y participe aussi, cela reste l'œuvre de l'enfant.

Claire Goethals laisse également en cellule un livre que l'enfant ou la maman choisit, jusqu'à l'atelier suivant. Ceci est une manière d'inviter les mamans à lire avec leur enfant en dehors de l'atelier.

L'atelier est ensuite clôturé par l'utilisation de la petite boîte à musique. Sacha (marionnette) a dit au revoir et retrouvé sa place dans la valise au milieu de tous les livres. L'enfant actionne la petite boîte à musique. C'est le rituel qui marque le temps de la fin.

Le Relais Enfants-Parents souhaite poursuivre cette activité durant l'année 2016 et idéalement l'étendre aux autres prisons accueillant des enfants en bas-âge.

### ***Projets novateurs pour 2016***

Comme évoqué précédemment, la grande difficulté pour les mamans d'origine étrangère réside dans le fait qu'elles n'ont pratiquement aucun contact direct avec leurs enfants restés dans le pays d'origine. Pour pallier à la grande distance et à l'interruption de contacts, un projet « skype » est en cours d'élaboration sous la supervision de la prison. Un contact avec le pays d'origine (contact type « skype ») permettrait à ces mamans de pouvoir visualiser leurs enfants lors d'un entretien direct et gratuit. En effet, le coût des communications téléphoniques empêchent souvent les mamans de parler avec leurs enfants. Ce projet devrait voir le jour dans le courant de l'année 2016.

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	3	8,33333333
3 à 6 ans	3	8,33333333
6 à 9 ans	8	22,2222222
9 à 12 ans	6	16,6666667
12 à 15 ans	8	22,2222222
15 à 18 ans	6	16,6666667
+ 18 ans	2	5,55555556
	36	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	0	0
famille élargie	14	38,8888889
mère	0	0
père	14	38,8888889
institution	6	16,6666667
prison	2	5,55555556
seul	0	0
	36	100

TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	17	47,2222222
SAJ	16	44,4444444
SPJ	2	5,55555556
trib	1	2,77777778
TJ	0	0
	36	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	7	19,4444444
séparé	20	55,5555556
incarcéré	0	0
ok	9	25
	36	19,4444444

LIEU DE DETENTION	
St-Gilles	0
Namur	0
Mons Ho	0
Mons Fe	0
Lantin Ho	0
Lantin Fe	0
Jamioulx	0
Ittre	0
Forest	0
Berkendael	40
Andenne	0
	40

DOSSIERS  
OUVERTS AU 01-  
01-2015



DOSSIERS FERMES AU 01-01-  
2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	8	24,24
3 à 6 ans	6	18,18
6 à 9 ans	5	15,15
9 à 12 ans	4	12,12
12 à 15 ans	4	12,12
15 à 18 ans	4	12,12
+ 18 ans	2	6,06
	33	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	9	22,5
3 à 6 ans	9	22,5
6 à 9 ans	8	20
9 à 12 ans	4	10
12 à 15 ans	3	7,5
15 à 18 ans	4	10
+ 18 ans	3	7,5
	40	100

## 4.2 Prison de Forest

### Descriptif :

Prison pour hommes ouverte en 1910

Maison d'arrêt + annexe psychiatrique + pharmacie (DGEPM)

2015 - ? places avec un fort taux de surpopulation

Intervenants Relais (2015) : Dalia Wexler et Télésphore Nkwirikiye

Volontaires : Nelly Keutgen et Marie Huet (septembre au décembre)

### *1 - Cadre*

La Prison de Forest est une « maison d'arrêt » pour hommes comprenant quatre ailes ainsi que l'annexe psychiatrique.

La prison est située au cœur de la ville de Bruxelles ce qui rend l'accès facile par bus, métro et tram.

Les conditions de surpopulation restent d'actualité (à vérifier avec la direction pour pourcentage). L'aile D est définitivement fermée depuis (à vérifier avec la direction).

En outre, une spécificité de la prison de Forest est son aile dite « Annexe Psychiatrique » réservée aux internés, autrement dit, aux détenus qui ont été jugés incapables de contrôler leurs actes. Les anciens bâtiments construits autour du début de 19<sup>ème</sup> siècle n'ont jamais bénéficié de rénovations

importantes. Cet établissement pénitentiaire constitue d'ailleurs une des prisons les plus surpeuplées et délabrées du pays. Comme déjà souligné dans le passé, la qualité de travail psycho-social dans un cadre vétuste est fortement affectée.

Le Relais Enfants Parents, service agréé par la Communauté Française, est un « Service-Lien » dont la mission est le maintien du lien enfant-parent incarcéré. Ce lien est soutenu par le dispositif des entretiens individuels d'aide et de suivi, les visites des enfants et les groupes de parole.

## *2- Entretiens*

La « maison d'arrêt » de Forest comme première étape sur le parcours de la personne arrêtée à Bruxelles, représente le choc symbolique et réel de la séparation entre un père de famille et ses enfants. C'est le début d'un séjour dans une réalité inconnue ou les premiers jours d'arrestation sont un coup dur pour toute la famille de par la séparation brutale et la rupture de la vie quotidienne.

L'équipe du Relais Enfants Parents à Forest accueille et accompagne les diverses demandes de contact entre le père-détenu, ses enfants ainsi que la famille élargie ou l'institution en charge. Les histoires de vie et les contextes familiaux complexes rencontrés par les intervenants demandent une attention particulière quant à l'écoute, aux réponses données et au suivi.

Les intervenants accordent le temps selon l'histoire particulière de chaque parent-incarcéré. Ces entretiens et suivis sont marqués par le rythme du séjour. Souvent les personnes arrêtées sont en attente d'une audience au tribunal, la visite de leur avocat et l'aboutissement de leur dossier pénal. A la prison de Forest les transferts vers d'autres prisons ou institutions sont très fréquents ainsi que de libérations provisionnelles ou définitives. Les incarcérations peuvent varier entre quelques semaines et deux ans en moyenne.

Les entretiens ont lieu dans des parloirs d'avocat qui sont les mêmes espaces pour tous les services externes. Ces espaces partagés sèment la confusion parmi les détenus qui sont appelés souvent sans être informé par quel service (les avocats, la police, le Relais Enfants Parents, autre association psycho-social, etc.)

De plus, ces espaces exigus sollicitent un effort et un temps conséquent pour permettre au détenu d'établir une relation de confiance qui lui permette de s'exprimer en liberté et en sécurité.

Le nombre des détenus reçus en entretien sur une journée de travail reste dépendant des « mouvements » gérés par les agents pénitentiaires.

Au cours de 2015, trois jours de travail ont été perturbés par le « service de nuit » c'est-à-dire des activités à l'arrêt. Deux jours de grève ont également causé l'annulation de visites des enfants les mercredis. Au mois de décembre 2015, des grèves annoncées ont rendu impossible les jours d'entretiens et la réception de nouvelles demandes.

L'équipe du Relais Enfants Parents a néanmoins pu maintenir la réception de toutes les demandes d'entretien dans un délai raisonnable. La liste d'attente est quasiment inexistante. La permanence de deux intervenants, régulièrement présents au sein de la prison, a permis d'absorber les nouvelles demandes et voir tous les détenus pour un premier entretien dans un délai d'une à deux semaines.

### *3- Groupe de Parole*

L'activité 'Groupe de parole' a été réalisée et maintenue, comme l'année précédente, au rythme d'une fois par mois. Les groupes suscitent un grand intérêt auprès des détenus. Ils ont comme objectif d'offrir un espace de parole libre pour les pères détenus autour des sujets de la parentalité et leur lien avec les enfants. L'inscription à ces séances est une démarche personnelle et volontaire avec des thèmes variés, axés sur problématique fondamentale de la parentalité en tant que parents détenus.

Au total 9 séances sur 12 mois ont été organisées. La séance du mois de mai a été annulée le jour-même. En cause : plus de la moitié des participants ont été transférés dans d'autres établissements pénitentiaires. La séance du mois de juin a été annulée car il n'y avait que deux détenus inscrits sur la liste. Les séances de mois de juillet, août et décembre n'ont pas été organisées vu la période de vacances et de fin de l'année.

### *4- Visites des enfants*

Au cours de l'année 2015, 24 visites collectives sur 24 prévues ont été organisées.

Au total : 2 visites ont été annulées pour cause de grève. 5 visites n'ont pas eu lieu pour cause de manque de participants.

Nous avons remarqué une diminution des inscrits et de participants à partir du mois d'août.

Plusieurs causes expliquent cette disproportion : transferts, libérations, sanctions disciplinaires, clôture de l'aile D. Les intervenants REP ont repris contact avec de service intérieur à la prison pour relancer les informations concernant le Relais Enfants Parents (échange, réunions, posters, etc.)

Les visites des enfants ont lieu sous deux formes : une visite collective de plusieurs père-détenus avec leurs enfants ou bien une visite individuelle pour un seul père et ses enfants.

L'organisation de visites individuelles se fait à la suite d'une contrainte judiciaire de l'ordre légal (SAJ/APJ/TJ) ou découle d'une difficulté spécifique du lien selon l'appréciation clinique des intervenants.

Les visites collectives sont organisées chaque 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois. La visite se passe dans la salle de visite de la prison où le Relais offre un espace convivial avec des jouets, des livres et du matériel créatif pour dessiner et bricoler.

Globalement, toutes les familles qui remplissaient les conditions et qui en ont fait la demande ont pu bénéficier des visites collectives Relais Enfants Parents au rythme de deux fois par mois.

Trois visites collectives spéciales ont été organisées autour de fêtes : la fête de Saint Nicolas, de Pâques et la fête des Pères. Lors de chacune de ces visites festives, nous proposons un goûter offert par la direction de la prison, une prise de photos du parent-détenu et son enfant ainsi qu'une activité créative spéciale. Le prix des photos est pris en charge par notre association. Pour les fêtes de Saint Nicolas et Pâques, un autre adulte de la famille a pu accompagner l'enfant.

#### *5- Bénévoles*

Depuis le mois de septembre 2014, une volontaire a appuyé occasionnellement les intervenants de Forest. Depuis septembre 2015 une volontaire est régulièrement présente pour soutenir et participer aux activités lors des visites des enfants.

## 6 - Evénements 2015

- Trois visites- fêtes ont été organisées au cours de 2015 :
  - La fête de printemps (la visite du 1.4 annulée pour cause de grève. La visite-fête du 15.4 a eu lieu). Nous avons organisé une chasse aux œufs pour les enfants. Deux mères ont accompagnées leurs enfants en visite.
  - Pour la visite-fête de Pères : une activité de dessin sur T-shirt pour le père a été organisée. Les détenus n'ont pas pu partir en cellule avec leur cadeau.
  - La visite-fête de St Nicolas : des cadeaux achetés par les détenus ou bien offerts par le REP ont été distribués par un bénévoles « St Nicolas ». Quatre mères ont accompagnées leurs enfants en visite.
- En 2015 nous avons reçu des demandes par des pères-détenus pour des faits de terrorisme. Ces détenus connaissent des conditions de détention plus spécifiques.  
Les coutumes et les croyances religieuses affichées par ces détenus se manifestent également par des adaptations lors des visites des enfants (ex: refus de participation à certaines fêtes).
- Au mois de mai nous avons été présents au vernissage de l'exposition à la prison de Saint Gilles par l'association SLAJ-V en présence du monsieur Rachid Madrane. (ministre de l'aide à la jeunesse à la fédération Wallonie-Bruxelles).  
"La grande évasion par les mots, la parole libérée".  
Regards croisés entre des citoyens détenus et des citoyens en liberté.
- Les conditions d'hygiène particulièrement dégradées dans la prison en général et dans la salle de visite plus particulièrement, nous questionnent sur la qualité de l'accueil des enfants. (sauté marquée à terre, jeux et mousses tâchés, collant et noircis, souris, cafards, manque

d'aération adéquate).

### *Conclusion*

Le Relais Enfants Parents bénéficie d'une très bonne collaboration avec la direction de la prison à travers les divers rencontres et réunions.

Nos intervenants sont présents à toutes les réunions organisées avec les services SPS et les services extérieurs. Cette collaboration permet de faire le travail d'accueil et d'accompagnement dans les meilleurs délais et conditions dans cette réalité pénible pour les enfants séparés de leurs pères détenus.

Les projets pour 2016 sont en priorité :

- 1- rediffuser les informations sur l'association pour qu'un plus grand nombre de détenus aient accès aux services du REP.
  - 2- continuer les groupes de parole et permettre à un plus grand nombre de détenus-pères de participer.
  - 3- améliorer - en collaboration avec les autorités et dans la mesure du possible- les conditions d'hygiène dans la salle de visite.
  - 4- fournir et renouveler les matériels pour le 'Tri lieux' en salle de visite : des mousses pour le coin motricité, des coussins pour le coin détente, remplacement des jouets et enrichissement du matériel de lecture et de bricolage.
-

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	1	2,77777778
3 à 6 ans	8	22,2222222
6 à 9 ans	0	0
9 à 12 ans	10	27,7777778
12 à 15 ans	8	22,2222222
15 à 18 ans	7	19,4444444
+ 18 ans	2	5,5555556
	36	100
SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	1	2,77777778
séparé	25	69,4444444
incarcéré	1	2,77777778
ok	9	25
	36	2,77777778

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	1	2,77777778
famille élargie	2	5,5555556
mère	32	88,8888889
père	0	0
institution	1	2,77777778
prison	0	0
seul	0	0
	36	100
LIEU DE DETENTION		
St-Gilles	0	
Namur	0	
Mons Ho	0	
Mons Fe	0	
Lantin Ho	0	
Lantin Fe	0	
Jamioulx	0	
Ittre	0	
Forest	36	
Berkendael	0	
Andenne	0	
	36	

TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	27	75
SAJ	4	11,1111111
SPJ	4	11,1111111
trib	0	0
TJ	1	2,7777778
	36	100

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	13	25
3 à 6 ans	16	30,77
6 à 9 ans	9	17,31
9 à 12 ans	6	11,54
12 à 15 ans	3	5,77
15 à 18 ans	4	7,69
+ 18 ans	1	1,92
	52	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	29	24,58
3 à 6 ans	24	20,34
6 à 9 ans	32	27,12
9 à 12 ans	12	10,17
12 à 15 ans	13	11,02
15 à 18 ans	6	5,08
+ 18 ans	2	1,69
	118	100

### 4.3 Prison de Saint Gilles

Descriptif :

Prison d'hommes

Maison d'arrêt et de peine

Centre de médecine chirurgicale (CMC)

Prison ancienne datant de 1884 (surpeuplée)

Intervenants Relais (2015) : Mélissa Hermand & Télésphore Nkwirikiye

Volontaires : Nelly Keutgen

#### A. Cadre

Situé dans la commune de Saint-Gilles, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, l'Etablissement pénitentiaire est une maison d'arrêt et une maison de peine, dont les structures réservées en principe aux personnes placées en détention préventive (c'est-à-dire des inculpés en attente d'un jugement).

Grâce l'ouverture de l'Aile B au Printemps 2012, élargie d'environ 100 cellules individuelles, la Prison de Saint-Gilles a augmenté sa capacité d'accueil passant de 502 à 740 places. Tout comme les prisons de Forest et de Berkendael, l'Etablissement de Saint Gilles reste proportionnellement surpeuplée (plus de 800 détenus en moyenne).

La surpopulation est une situation devenue croissante à Bruxelles, ce qui justifie l'accumulation et débordement des demandes d'aide des détenus auprès des services sociaux.

Avec cette situation de surnombre dans les Etablissements pénitentiaires Bruxellois, en particulier Forest, cette nouvelle aile (B) a été mise en

occupation à Saint-Gilles dans une optique de désengorgement, ce qui a augmenté le taux de demandes d'entretiens, sans cependant, pour des raisons budgétaires, permettre une adaptation de moyens humains appropriés pour y répondre.

### *B. Entretiens et groupes de parole*

Le dispositif mis aux services des intervenants sociaux extérieurs pour favoriser la conduite des entretiens dans un cadre respectant le silence et permettant l'émergence intime de la parole reste à améliorer.

Les demandes d'entretien à Saint-Gilles sont une continuité des transferts en provenance de Forest pour une grande part. Un grand nombre de participants aux visites collectives hebdomadaires sont des papas déjà condamnés pour de courtes peines.

Au-delà du circuit classique des billets de rapport pour solliciter un entretien, beaucoup de demandes nous sont parvenues par l'intermédiaire des services partenaires externes, le SPS, les Visiteurs-bénévoles dans les prisons, les familles etc...Telle est nous semble-t-il, la confirmation de la reconnaissance du Relais Enfants Parents en tant *Service -Lien* spécialisé dans l'accueil et le traitement des dossiers relatifs au soutien à la parentalité dans le système carcéral.

Les entretiens avec les détenus se font dans une longue allée/ couloir compartimenté en des cloisons vitrées sans isolation de bruits des passants. Un local situé à l'aile A est également mise à la disposition des trois services de la communauté française : AUTREMENT-Asbl, SLAJ et REP pour cette activité.

Dans le cadre d'une confidentialité partagée, une continuité s'intensifie qualitativement dans la collaboration avec le SPS de Saint-Gilles où des soutiens sont organisés conjointement selon la demande des détenus. Toutes les questions concernant la problématique du lien parent-enfants nous sont directement relayées et rapidement traitées.

Les groupes de parole n'ont malheureusement pas pu avoir lieu dans le courant de l'année 2015 étant donné le nombre toujours croissant de nouvelle demande de suivis, du au turn over constant à Saint-gilles.

Nous effectuons en moyen 10 nouvelles demandes de suivis, par mois (sans pour autant que cela débouche sur des visites collectives). Ceci attestant bien du fait du nombre important de dossier pris en charge par les intervenants du relais, mais surtout de l'importance de l'existence de notre service dans cet établissement.

### *C. Visites collectives des enfants et anniversaires*

A Saint Gilles, elles avaient lieu tous les quatre premiers samedis de chaque mois (de 15h30-17h00) au lieu d'une visite toutes les 2 semaines

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

comme dans les autres établissements où le REP preste ses missions.

Depuis avril 2015, les visites sont passées du samedi au mercredi de 15h40 à 17h10.

Ce changement soudain a nécessité une réelle réorganisation aux niveaux des familles ainsi qu'auprès des bénévoles croix-rouge assurant les navettes pour plusieurs enfants.

Comme dans chaque établissement, nous organisons des visites festives à l'occasion de moments particuliers, tels que Saint-Nicolas, Pâques, fêtes des pères pendant laquelle un adulte est autorisé à se joindre aux pères détenus (souvent la mère des enfants) afin de célébrer en famille ceux-ci. Lors de ces fêtes, nous prenons des photos remis en 2 exemplaires afin d'immortaliser ces moments particuliers.

L'établissement de Saint Gilles participe dans l'agrément des fêtes en fournissant tous les goûters sollicités par le Relais Enfants Parents.

Par ailleurs, plusieurs anniversaires d'enfants ont pu être célébrés dans une communion festive où chaque enfant a « soufflé » ses bougies avec son papa qui lui a offert son cadeau.

A cette occasion, les autres enfants et parents chantent et partagent le gâteau d'anniversaire arrosé de limonades financés par la famille ou offert par le Relais selon les possibilités financières nécessitées des uns et des autres.

Des photos sont prises sur demande des familles et offertes par notre asbl.

Nous constatons que le nombre de demandes de participation à nos activités augmente régulièrement. Grâce à la révision du Règlement de collaboration REP/Direction de Saint-Gilles en 2014, l'accès aux visites limité à 10 pères depuis le mois de février 2013, à ce jour, a été rehaussé jusqu'à 15 pères par visite. Cette restructuration a permis de garantir au moins 2 visites par famille et par mois tout en permettant d'accueillir des nouvelles demandes en les intégrant dans le circuit des visites collectives.

La régularité hebdomadaire des visites participe au soutien réel des relations de confiance que nous induisons avec les enfants, les papas ainsi que les familles élargies (lors des visites-fêtes). C'est dans un cadre récréatif et ludique, appelé le « Tri lieux », un espace vaste, calme, détendant pour les papas et les enfants de tout âge que ces rencontres se réalisent.

La configuration de la salle de visite permet aux papas de préserver l'intimité de la rencontre avec les enfants tout en bénéficiant de la présence bienveillante des intervenants du Relais Enfants Parents, créant ainsi des échanges intra et interfamiliaux riches et dynamiques.

Les visites d'anniversaire et les visites-fêtes sont l'illustration symbolique d'un climat de solidarité familiale et conviviale qui caractérise les festivités du monde hors-prison. Cette proactivité, induit un climat d'un rendez-vous que nul ne souhaite rater sous aucun prétexte.

L'accès aux visites Relais pour les papas, en régime strict, reste toujours un point de discussion non encore tranché car, de notre point de vue, c'est l'enfant qui est privé de rencontrer son papa pour des erreurs commises par ce dernier. Le droit de l'enfant n'est pas pris en compte en pareilles circonstances. Une discussion au plus haut niveau institutionnel s'imposera pour clarifier la situation ultérieurement.

#### *Particularités*

- Un Coordinateur local socio-culturel Communauté française a pris ses fonctions durant le 1<sup>er</sup> Trimestre 2014. Ses missions regroupent 3 services SLAJ-Asbl, Autrement-Asbl ainsi que le Relais Enfants Parents en tant que *Service-lien*.

Son apport dans la facilitation administrative de suivi des dossiers avec les Direction tant à Forest qu'à Saint-Gilles a été d'un soutien inappréciable.

- Bénévoles, étant donné le nombre important de visites à Saint-Gilles, 4 par mois, nous fonctionnons en roulement d'intervenant Relais avec l'appui d'une bénévoles.

En effet les visites relais se déroulent toujours en présence d'un des deux intervenant relais et d'une bénévoles qui nous aide de manière non négligeable dans la réalisation de ces visites.

#### *D. Conclusion*

Les entretiens et les visites se sont effectués avec beaucoup d'intérêt pour les bénéficiaires; en témoigne le nombre en croissance continue de demandes auprès des intervenants.

L'année 2015 a été très positive tant en qualité de soutien des familles qu'avec la collaboration avec la Direction, grâce à la présence soutenue de la Coordination locale de la Communauté Française à Bruxelles.

L'année à été plus que positive également par la stabilité du duo et de la même bénévoles au cours de toute l'année, ce qui à eu pour bénéfice un travail de meilleur qualité tant auprès des familles qu'auprès de la direction qui nous reconnaissent comme une ensemble unis.

Nul doute que le climat de confiance et de partenariat vers une bonne collaboration ira en s'améliorant face à des imprévus de toutes natures inhérentes à la structure carcérale.

-----

ST GILLES DOSSIER SUIVIS 2015

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	20	25,974026
3 à 6 ans	19	24,6753247
6 à 9 ans	21	27,2727273
9 à 12 ans	7	9,09090909
12 à 15 ans	7	9,09090909
15 à 18 ans	1	1,2987013
+ 18 ans	2	2,5974026
	77	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	0	0
séparé	45	59,2105263
incarcéré	0	0
ok	31	40,7894737
	76	0

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	0	0
famille élargie	9	11,6883117
mère	66	85,7142857
père	0	0
institution	2	2,5974026
prison	0	0
seul	0	0
	77	100

LIEU DE DETENTION	
St-Gilles	77
Namur	0
Mons Ho	0
Mons Fe	0
Lantin Ho	0
Lantin Fe	0
Jamioulx	0
Ittre	0
Forest	0
Berkendael	0
Andenne	0
	77

TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	62	80,5194805
SAJ	2	2,5974026
SPJ	3	3,8961039
trib	0	0
TJ	10	12,987013
	77	100

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	21	31,82
3 à 6 ans	14	21,21
6 à 9 ans	16	24,24
9 à 12 ans	9	13,64
12 à 15 ans	4	6,06
15 à 18 ans	2	3,03
+ 18 ans	0	0
	66	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	20	16,81
3 à 6 ans	30	25,21
6 à 9 ans	31	26,05
9 à 12 ans	20	16,81
12 à 15 ans	10	8,4
15 à 18 ans	7	5,88
+ 18 ans	1	0,84
	119	100

## 4.4 Prison de Lantin



### Descriptif :

La prison de Lantin, inaugurée en 1979, comprend une « section hommes » et une « section femmes ».

*Le quartier hommes* est divisé en

- une Maison d'arrêt: 8 niveaux répartis en 2 ailes,
- une Maison de peines: 2 blocs de 3 niveaux,
- une Polyclinique et semi détention (60 places), et une Annexe psychiatrique (40 places).

La capacité d'accueil s'élève à 697 places mais la surpopulation fait qu'en réalité la prison accueille environ 1157 détenus.

*Le quartier femmes* dispose d'une capacité de 58 cellules dont 3 pour mères avec enfants en bas âge

Intervenants Relais Enfants Parents (REP): Samanta Widart, Charlotte Fossoul, Anne Servaes ainsi qu'Isabelle Massard ( jusqu'en juin 2015) et Virginie Temmerman (de février 2015 à mai 2015).

### Cadre

Il s'agit de la plus grosse prison dans laquelle le Relais Enfants Parents est présent.

La population carcérale y est très diversifiée et notre association a fait le choix de travailler dans l'ensemble des secteurs. Le travail de nos intervenants depuis 14 années a permis d'installer des collaborations internes aussi utiles qu'efficaces avec la Direction, le Service psycho-social, les services d'aide aux détenus, les agents pénitentiaires.

Ainsi nous disposons d'un local équipé d'armoires fermées, d'un ordinateur et d'un téléphone afin d'exercer nos démarches administratives dans les meilleures conditions. Chose rare, nos intervenants disposent même d'une adresse mail (@fgov.be) au sein de la prison.

Par ailleurs, un local aménagé pour l'accueil des enfants nous est réservé pour organiser nos visites encadrées de manière individualisée lorsque la situation le nécessite.

Etant donné le grand nombre de détenus, un nombre important de demandes d'entretiens psychologiques (première demande et suivis) nous sont adressées à Lantin. Ce qui implique un délai de prise en charge relativement long. En effet, pour des raisons budgétaires, le temps de travail de nos intervenants (l'équivalent **d'un temps plein**) ne nous permet pas toujours de faire face à une demande d'interventions plus importante.

**En plus des entretiens et ouvertures de dossiers, le Relais a pour mission, la mise en place de navettes Croix-rouge. Celles-ci sont organisées pour les personnes ne bénéficiant pas de moyens de transport.**

**Une collaboration étroite s'est créée avec cette organisation et un protocole de demande a été mis en place pour travailler de façon efficace et performante.**

### *Prestations*

Nos prestations comprennent, outre des entretiens très nombreux, des démarches administratives quotidiennes **au sein de l'établissement ou à domicile** et en collaboration avec la direction de la prison. Celles-ci contribuent au bon fonctionnement des visites individuelles et collectives. **Des réunions régulières avec les services extérieurs sont également établies (SAJ, SPJ, Institutions, services de placement familial...)** afin d'inscrire notre travail dans une dynamique de liaison entre l'intérieur et l'extérieur.

Ce qui prend tout son sens dans une perspective de maintien du lien Enfants-Parents.

### Quartier Hommes

1. *Visites collectives « Espaces-enfants »* : celles-ci sont organisées le mercredi après-midi (4 ou 5 fois/mois). Chez les hommes : chaque papa peut y rencontrer son/ses enfant(s) 2 fois /mois à raison d'1h30 dans un espace aménagé pour l'accueil des enfants **(tri-lieu avec un espace**

moteur, un espace détente et un espace créatif et ludique) en présence des intervenantes du REP soucieuses d'accompagner et de faciliter la relation. Aucun agent pénitentiaire n'est présent à ces visites. Les visites collectives se déroulent de 16h30 à 18h.

2. *Les visites encadrées individualisées* : elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite 1 fois/mois. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.

3. *Les visites-fête* : En 2015, nous avons

organisé 4 visites fête tant pour le quartier

hommes que pour le quartier femmes.



Une des plus grosses fêtes est celle de la St Nicolas. En effet, à cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas.

Un goûter est également offert aux participants ( bonhommes en pâte ainsi que du chocolat chaud).

De plus, nous avons organisé différents ateliers lors des visites collectives : une chasse aux œufs à Pâques, de la peinture sur t-shirt à l'occasion de la fête des pères, du grimage et des coloriages à Halloween.

Nos visites fête au quartier hommes exigent une excellente préparation et coordination avec les Directions, chefs surveillants et agents des Maisons d'Arrêt et de Peine ainsi qu'avec le poste du portier car elles mobilisent un grand nombre de participants.

En effet, à ces occasions, outre les papas et les enfants qui participent régulièrement aux visites organisées, un adulte référent pour l'enfant peut se joindre au groupe.

4. *Projets* : En novembre 2015, le Relais Enfants Parents a également organisé, en collaboration avec la direction de Lantin, un atelier « Fureur de lire ». Le but de cette activité était, avec l'intervention des bibliothécaires, d'initier les papas à « conter » des histoires à leurs enfants.

Quartier femmes :

1. *Visites collectives « Espaces-enfants »* : celles-ci se déroulent 2 fois/mois, le mercredi après-midi dans un local spacieux et aménagé pour accueillir les enfants. Ces visites durent 1h45. Du mois d'avril au mois d'octobre, nous avons accès à un espace extérieur avec jardin. L'espace est aménagé avec des tapis et coussins et bien entendu, des jeux de société et des jeux pour le jardin.
2. *Les visites encadrées individualisées* : elles ont lieu dans les locaux du VHS (Visites Hors Surveillance) à raison d'une heure par visite et 1 fois/mois, en présence d'un psychologue du Relais. Un divan, une petite table et des jouets sont installés, reproduisant ainsi un salon qui s'apparente au cadre familial.
3. *Visites-fête* : au quartier femmes, les fêtes réunissent entre 20 et 40 participants, et pour chacune, un adulte référent peut se joindre aux mamans et enfants.

Une des plus grosses fêtes est celle de la St Nicolas. En effet, à cette occasion, les mamans ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis, le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas.

Un goûter est également offert aux participants ( bonhommes en pâte ainsi que du chocolat chaud).

4. *Projet* : En novembre 2015, nous avons également organisé , en collaboration avec la direction de Lantin, un atelier « Fureur de lire ». Le but de cette activité était , avec l'intervention des bibliothécaires, d'initier les mamans à « conter » des histoires à leurs enfants.

Le mercredi est une journée particulièrement chargée. En effet, 2 mercredis par mois, les visites collectives au Quartier femmes sont suivies par des visites collectives au quartier hommes.

~~A Lantin, la Direction nous a permis de présenter l'essentiel de nos missions tant au quartier hommes qu'au quartier femmes.~~

Enfants, parents, direction, agent, intervenants de la Croix-Rouge et du Relais Enfants Parents, chacun témoigne de l'importance au lien enfant-parent qui s'inscrit dans une continuité comme facteur essentiel de construction et d'insertion du détenu.

Nous désirons, pour l'année 2016, mettre en place des groupes de parole mais ceci demande un aménagement important à discuter avec la Direction car cela nécessite davantage de mouvements des détenus et une organisation interne à aménager.

Nous travaillons cela actuellement avec la Direction qui collabore très efficacement avec notre service.

**LANTIN FEMMES DOSSIER SUIVIS  
2015**

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	10	14,4927536
3 à 6 ans	15	21,7391304
6 à 9 ans	9	13,0434783
9 à 12 ans	11	15,942029
12 à 15 ans	11	15,942029
15 à 18 ans	10	14,4927536
+ 18 ans	3	4,34782609
	69	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	8	11,5942029
famille élargie	22	31,884058
mère	0	0
père	20	28,9855072
institution	18	26,0869565
prison	1	1,44927536
seul	0	0
	69	100

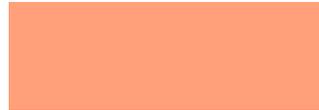
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	26	37,6811594
SAJ	26	37,6811594
SPJ	17	24,6376812
trib	0	0
TJ	0	0
	69	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	9	13,0434783
séparé	38	55,0724638
incarcéré	13	18,8405797
ok	9	13,0434783
	69	13,0434783

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	10	26,32
3 à 6 ans	10	26,32
6 à 9 ans	5	13,16
9 à 12 ans	7	18,42
12 à 15 ans	3	7,89
15 à 18 ans	3	7,89
+ 18 ans	0	0
	38	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	7	12,73
3 à 6 ans	10	18,18
6 à 9 ans	11	20
9 à 12 ans	8	14,55
12 à 15 ans	7	12,73
15 à 18 ans	5	9,09
+ 18 ans	7	12,73
	55	100

LANTIN HOMMES DOSSIER SUIVIS 2015

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	36	20,8092486
3 à 6 ans	36	20,8092486
6 à 9 ans	34	19,6531792
9 à 12 ans	30	17,3410405
12 à 15 ans	25	14,4508671
15 à 18 ans	7	4,04624277
+ 18 ans	5	2,89017341
	173	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	6	3,46820809
famille élargie	15	8,67052023
mère	122	70,5202312
père	0	0
institution	30	17,3410405
prison	0	0
seul	0	0
	173	100

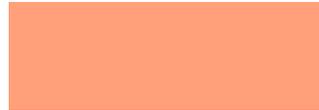
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	122	70,5202312
SAJ	24	13,8728324
SPJ	22	12,716763
trib	0	0
TJ	5	2,89017341
	173	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	1	0,57803468
séparé	116	67,0520231
incarcéré	7	4,04624277
ok	49	28,3236994
	173	0,57803468

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	20	31,25
3 à 6 ans	17	26,56
6 à 9 ans	12	18,75
9 à 12 ans	9	14,06
12 à 15 ans	4	6,25
15 à 18 ans	2	3,12
+ 18 ans	0	0
	64	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	27	20,45
3 à 6 ans	23	17,42
6 à 9 ans	25	18,94
9 à 12 ans	22	16,67
12 à 15 ans	16	12,12
15 à 18 ans	10	7,58
+ 18 ans	9	6,82
	132	100

## 4.5 Prison d'Andenne



### Descriptif :

Prison d'hommes

Maison de peine – longues peines - haute sécurité

396 places

Prison moderne (1997)

Intervenants Relais : **Charlotte Fossoul (à partir de juillet 2015)**, Anne Servaes, Samanta Widart, **Isabelle Massard (jusque juin 2015)** et **Virginie Temmerman (de février 2015 à mai 2015)**

### *1 Le Cadre*

La prison d'Andenne est une prison de peine « haute sécurité » pour hommes. Il s'agit d'une prison aux infrastructures modernes située en dehors de la ville. Elle est essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transports en commun.

### *2. Spécificités du travail à Andenne*

Comme dans la plupart des prisons, le Relais travaille en collaboration avec une personne désignée en la personne d'une adjointe à la direction. C'est une disposition très appréciée qui facilite l'efficacité et la coopération avec les autorités sur place.

Nous disposons d'un parloir spécifique (**réaménagé et repeint pour le REP**) pour les visites encadrées et d'une salle particulièrement spacieuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires pour le matériel de nos trois espaces (Tri lieux): moteur, créatif et détente.

Un bureau est par ailleurs mis à notre disposition lors de notre présence avec accès au téléphone et à un réseau intranet ainsi qu'une adresse mail (@fgov).

Des réunions de coordination sont organisées avec le SAD (Service d'aide aux détenus) et une collaboration régulière avec des intervenants (assistants sociaux et psychologues) du SPS (Service psycho-social de la prison) est établie.

### 3.NOS OBJECTIFS ACTIONS REALISATIONS

#### *Les entretiens:*

Les objectifs des entretiens sont les suivants :

- Demande de visites dans le cadre du REP
- Questionnement et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré
- Reprise de **contact du détenu avec son enfant suite à une rupture**
- Relais vers la famille à l'extérieur, les institutions ou les autorités judiciaires
- Organisation de fêtes d'anniversaires et fêtes diverses (St Nicolas, fête des **pères...**). Lors de ces visites, un membre de la famille peut accompagner l'enfant pour participer à la fête.



*Les Visites, fêtes et anniversaires :*

- Les Visites encadrées individuelles :

Les visites se font **1 fois/mois 1heure dans un parloir** réservé au REP.

Elles sont organisées dans des cas spécifiques :

- une reprise de contact après une longue rupture entre un père et ses enfants
- Si le père est incarcéré pour faits de mœurs
- mandat émanant d'un juge de la jeunesse
- lorsque des difficultés apparaissent en visite collective ou lorsque la situation nécessite un encadrement plus **spécifique**

Il arrive que des intervenants externes (Assistants Sociaux des institutions, des internats, des psychologues extérieur) soient associés à la visite avec le père incarcéré.

- Visites encadrées collectives

Les visites collectives avec les enfants se déroulent tous les 1ers et 3èmes mercredis du mois, l'après-midi **durant 1h30**. En moyenne, une quinzaine de détenus sont présents à chacune des visites avec une vingtaine d'enfants. Chaque détenu peut commander à l'avance et descendre lors de la visite avec un gouter pour ses enfants.

**Présence d'une Mamy conteuse avant la visite collective du mercredi et installation d'un coin calme composé de coussins, livres et couvertures dans la salle d'attente**

- Animations et fêtes

Dans ce cadre, quatre fêtes ont été organisées en **2015** : la fête de Pâques (bricolage + chasse aux œufs), la fête des pères (création de cadre photo à

peindre et garnir que le papa peut reprendre en cellule), la fête de la rentrée (atelier de bricolage où les enfants ont créé un calendrier avec leurs papas) et la Saint-Nicolas (le grand Saint vient apporter des cadeaux aux enfants). Des animations sont organisées par les intervenants et bénévoles REP (grimage, ateliers à thèmes de bricolage ou peinture...) et un goûter est offert par l'établissement.

Une des plus grosses fêtes est celle de la st Nicolas. En effet, à cette occasion, les papas ont la possibilité de commander un cadeau pour chacun de leurs enfants. Ce cadeau est remis , le jour dit, avec un sachet de friandises par le grand St Nicolas.

- Projets pour 2016

Reprise des groupes de paroles concernant le maintien du lien avec les familles malgré l'incarcération d'un parent

Chacun admet qu'une bonne collaboration relative au maintien du lien Enfants-Parents permet, entre autre, une réduction des tensions au sein de l'établissement. Cette constatation a permis un réel renforcement de notre collaboration.

ANDENNE DOSSIER SUIVIS 2015

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	14	11,2
3 à 6 ans	33	26,4
6 à 9 ans	23	18,4
9 à 12 ans	15	12
12 à 15 ans	25	20
15 à 18 ans	8	6,4
+ 18 ans	7	5,6
	125	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	2	1,6
famille élargie	10	8
mère	100	80
père	0	0
institution	13	10,4
prison	0	0
seul	0	0
	125	100

TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	83	66,4
SAJ	18	14,4
SPJ	24	19,2
trib	0	0
TJ	0	0
	125	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	0	0
séparé	89	71,2
incarcéré	0	0
ok	36	28,8
	125	0

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	4	13,33
3 à 6 ans	13	43,33
6 à 9 ans	7	23,33
9 à 12 ans	3	10
12 à 15 ans	2	6,67
15 à 18 ans	1	3,33
+ 18 ans	0	0
	30	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	10	13,51
3 à 6 ans	18	24,32
6 à 9 ans	13	17,57
9 à 12 ans	10	13,51
12 à 15 ans	12	16,22
15 à 18 ans	9	12,16
+ 18 ans	2	2,7
	74	100

## 4.6 Prison d'Ittre



### Descriptif :

- Prison pour hommes.
- Maison de peine, dite de « haute sécurité ».
- Capacité : 420 places.
- Prison dite moderne, 2003.
- Prison essentiellement accessible en voiture et plus difficilement en transport en commun.

### Intervenants en 2015

- Janvier – Décembre 2015 : Reyes Joan & Wexler Dalia.
- Bénévoles : Nina Michel (mai au juillet) et Amandine Bosquet (décembre)
- Conteuse Hopi-Conte : Claire Goethals

La prison d'Ittre est une prison de peine où les détenus purgent des longues périodes d'incarcération de plus de cinq ans. Les longues périodes de détention permettent aux intervenants d'une part, de nouer un lien avec les familles et avec les détenus mais demandent d'autre part, un suivi plus appuyé et approfondi des situations.

Les relations de collaboration entre la direction de la prison et les intervenants du Relais Enfants Parents restent positives et constructives. La coordination entre le REP et la direction générale passe par un adjoint à la direction qui est l'interlocuteur du REP.

### 1) Entretiens

- Les entretiens se déroulent au lieu-dit « Centre Médico », dans des locaux mis à disposition des intervenants « extérieurs ».
- Les entretiens ont pour but, tout d'abord, d'accueillir et d'analyser les nouvelles demandes adressées essentiellement par les détenus et en moindre mesure par des services psycho-sociaux ou juridiques. Dans un second temps, les entretiens permettent de suivre et de soutenir le lien parent-enfant.
- L'organisation du temps du travail permet d'allouer aux entretiens une journée et demie tous les quinze jours par intervenant.
- La collaboration avec les autres services est essentielle pour assurer un soutien global du détenu, de sa situation de détention et de sa situation familiale.
- Quelques remarques et questionnements à ce sujet:

Les mouvements internes dans la prison, qui jalonnent toute la journée (visites, préau, repas, etc.), ont un impact important sur le rythme de travail (fréquemment ralenti) et donc, sur le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Ittre. De plus, de nombreux pères-détenus travaillent durant la journée au sein de l'établissement, et ne sont pas toujours disponibles aux moments où nous les appelons.

L'utilisation d'un téléphone est nécessaire lors de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments hors entretiens pour avancer dans nos multiples démarches.

Il existait auparavant un accès direct par téléphone à l'extérieur : cette possibilité n'existe plus actuellement. Nous avons fait appel à la DGD (Direction générale des prisons) en 2014 pour demander l'autorisation d'utiliser nos téléphones portables afin de faciliter le travail à l'intérieur de l'établissement mais cette demande n'a pas été accordée.

La présence de deux intervenants du Relais Enfants-Parents est nécessaire pour assurer le suivi des familles mais également pour répondre aux nouvelles demandes qui nous sont adressées. Durant l'année 2015, les deux intervenantes ont pu recevoir toutes les nouvelles demandes dans un délai relativement court (délai de 2-3 semaines au maximum). La liste d'attente est inexistante.

Les histoires de vie et les contextes familiaux rencontrés au sein de la prison d'Ittre sont complexes. Souvent les longues périodes de peine sont une source de difficultés pour la vie familiale. En effet, les enfants sont régulièrement au centre de conflits et de négociations entre les pères incarcérés et les mères à l'extérieur. Ceci demande un travail appuyé auprès des parents pour favoriser le maintien du lien entre les enfants et les pères emprisonnés.

Nous constatons que les entretiens se centrent essentiellement autour :

- de demandes d'un relais vers l'extérieur, vers les institutions ou vers les autorités judiciaires.
- de demandes de visites des enfants ou d'une reprise de contact suite à une rupture.
- de questionnements et difficultés autour de la parentalité en tant que père incarcéré.

## 2) Hopi Conte

- Une conteuse est présente à l'accueil de la prison avant chaque visite collective.
- Au départ de ce projet (mai 2003), il y avait la volonté de soutenir, avec le livre et les contes, la relation du papa avec son enfant et de faciliter leurs retrouvailles.
- Nous constatons, avec le temps, que cet accueil permet entre autres :
  - de diminuer les tensions durant le temps d'attente, qui est souvent chargé d'émotions.
  - de faciliter les liens entre les enfants.
  - L'expression de l'émotion liée à l'incarcération du parent ainsi qu'à la visite même dans un établissement pénitentiaire.

## 3) Espace « Enfant »

- Deux visites collectives par mois sont organisées : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 13h45 à 15h15.
- En moyenne, une dizaine de détenus sont présents avec une quinzaine d'enfants.

- Le REP dispose d'une salle de visite spacieuse et lumineuse pour les visites collectives. Cette salle est équipée d'armoires et d'un local pour stocker le matériel du « tri lieux » (espace moteur, espace créatif, espace détente).
- Les visites sont encadrées par les intervenantes du REP, sans la présence des agents pénitentiaires.
- La préparation du matériel mis à la disposition des enfants, ainsi que son rangement sont assurés par les pères-détenus.
- Collaboration avec les agents de la bibliothèque qui nous offrent régulièrement des livres à donner aux enfants.

#### 4) Espace de « Visite Individuelle »

- Les visites « individuelles » se déroulent en grande majorité dans le local VHS (Visite Hors Surveillance) Famille, lieu adapté à un bon accueil pour les enfants.
- L'accompagnement des familles dont le père est incarcéré pour « faits de mœurs sur mineur » reste une question clinique complexe au sein de l'équipe du Relais. Ces situations qui, comme nous le constatons, nécessitent un accompagnement particulier. Ce sont ainsi des situations qui demandent des moyens particuliers en termes de : temps de l'intervenant, démarches, préparation, supervision, etc.
- En 2015 nous avons également reçu des demandes par des pères-détenus pour des faits de terrorisme. Ces détenus connaissent parfois des conditions de détention plus spécifiques. Les coutumes et les croyances religieuses affichées par ces détenus se manifestent également par des adaptations lors des visites des enfants (ex: refus de participation à des fêtes).

#### 5) Groupe de Parole

- Au cours de l'année 2015, l'organisation des groupes de parole a eu lieu à partir du mois de septembre jusqu'au décembre 2014 à raison

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

d'une fois par mois. La séance du mois de novembre a été annulée pour raison de grève générale. Au mois de décembre il n'y avait pas de groupe de parole pour des raisons d'organisation de la fête de « St. Nicolas ».

Ces groupes ont été organisés autour d'une collaboration avec la conteuse Claire Goethals dont les objectifs étaient les suivants :

- encourager et familiariser la lecture de contes par les pères comme moyen d'expression et de communication avec leurs enfants
- permettre aux pères de se rappeler des histoires et des contes de leurs propres enfances et culture et de leur transmettre des outils pour les raconter à leurs enfants.

#### 6) Visites Festives

- Deux visites festives ont été organisées en 2015 : la Fête des Pères et *La fête de Saint-Nicolas*. Aux visites-fête, nous avons partagé un goûter offert par la prison et avons pris de photos de chaque enfant avec son parent.
- Lors de la fête des pères, nous avons organisé une activité de peinture sur T-shirt par les enfants. Les détenus ont pu partir avec leur T-shirt personnalisé à la fin de la visite.
- La visite de St Nicolas – un bénévole « Saint Nicolas » est venu distribuer les cadeaux offerts par les pères.

#### 7) Evénements 2015

- En janvier 2015 nous avons organisé deux visites « St Nicolas » en format réduit suite à l'annulation de la grande fête au mois de décembre 2014 pour cause de grève.

- Le Groupe de Parole organisé et préparé pour débiter au mois de mars a dû être annulé et reporté pour cause administrative et procédurale (cahier de charge et autorisation).
- Visite d'enfants- fête de printemps a dû être annulée pour cause de grève.
- Dans le courant de l'année 2015 – deux visites ont été annulées pour cause de grèves (22.4 et 24.6) ainsi qu'une activité de groupe de parole (30.11).  
Une troisième visite n'a pas pu avoir lieu pour cause de jour férié nationale (11 novembre).  
Nous n'avons pas pu nous rendre au sein de l'établissement pénitentiaire cinq autres jours de travail pour effectuer les entretiens et les activités qui étaient à l'arrêt à cause du nombre de personnel réduit à la prison.
- Total des enfants venus aux visites effectuées en 2015 : 213 enfants.
- Un grand nombre de jeux et de jouets ont été achetés ou remplacés par le REP.

## 8) Projets 2016

### a) Groupe de parole

Donner suite des activités Groupe de parole.

### b) Goûter- « Cantiner »

Permettre aux pères d'apporter des friandises et des boissons achetées préalablement. En effet, l'achat et la possibilité d'offrir des chocolats, bonbons et boissons aux enfants au cours des visites, fait partie de la relation père-enfant.

A l'heure actuelle, la circulation d'argent est interdite pour les détenus.

Par conséquent, lors des visites, soit les intervenantes avancent de pièces de monnaie, soit les enfants amènent des pièces avec eux. Ceci afin d'avoir accès aux distributeurs de boissons et friandises disposés dans la salle.

Le rôle du père-donneur est mis en question. Permettre aux pères-détenus d'apporter des aliments (cantiner) pour offrir en salle de visite serait une solution à aborder avec la direction de la prison.

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	22	11,2244898
3 à 6 ans	44	22,4489796
6 à 9 ans	37	18,877551
9 à 12 ans	26	13,2653061
12 à 15 ans	29	14,7959184
15 à 18 ans	25	12,755102
+ 18 ans	13	6,63265306
	196	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	6	3,06122449
famille élargie	13	6,63265306
mère	155	79,0816327
père	0	0
institution	21	10,7142857
prison	0	0
seul	1	0,51020408
	196	100

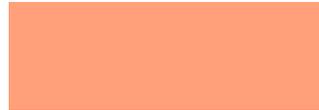
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	155	79,0816327
SAJ	18	9,18367347
SPJ	18	9,18367347
trib	0	0
TJ	5	2,55102041
	196	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	11	5,6122449
séparé	117	59,6938776
incarcéré	0	0
ok	68	34,6938776
	196	5,6122449

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	6	12
3 à 6 ans	11	22
6 à 9 ans	6	12
9 à 12 ans	8	16
12 à 15 ans	8	16
15 à 18 ans	7	14
+ 18 ans	4	8
	50	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	1	3,45
3 à 6 ans	9	31,03
6 à 9 ans	5	17,24
9 à 12 ans	6	20,69
12 à 15 ans	5	17,24
15 à 18 ans	2	6,9
+ 18 ans	1	3,45
	29	100

## 4.7 Prison de Jamioulx



### Descriptif :

- Prison pour hommes.
- Maison d'arrêt.
- Annexe psychiatrique.
- Capacité : 232 places (une section fermée).
- Population réelle au : 232 places pour ... détenus
- Prison dite moderne.

### Intervenants Relais Enfants Parents (REP):

Virginie Temmerman

Maria Falletta (janvier-avril 2015)

Mélissa Hermand (mai-juillet 2015)

Isabelle Massard (août-décembre 2015).

### *Cadre*

Il est à noter que la collaboration entre les intervenants du REP et la prison de Jamioulx est remarquablement positive et porteuse.

Le personnel de la prison (direction, agents et Service Psycho-Social) soutient le projet REP et en incarnent des acteurs à part entière.

### *Entretiens*

- Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu, puis d'assurer son suivi quant à son lien avec ses enfants.
- Ils ont eu lieu en parloir avocat jusque novembre 2014. Quatre « parloirs avocats » sont disponibles au sein de la prison de Jamioulx. Ceux-ci sont utilisés par le REP, par le SAD, par d'autres services extérieurs (alphabétisation, visiteurs de prison, etc.), par la police, par les avocats, pour certaines visites de détenus avec leur famille, etc. Ceci posait donc un problème majeur pour bénéficier d'un local pour nos entretiens, de surcroît pourvu d'un téléphone, nécessaire lors de certains entretiens avec les détenus ou pour nous permettre de mettre à profit les moments hors entretiens pour avancer dans nos multiples démarches.
- Depuis novembre 2014 et afin de pallier à ces difficultés, la direction de la prison autorise à présent les intervenants du REP à bénéficier d'un bureau au sein du service psycho-social pour recevoir les détenus en entretien, sous réserve de disponibilité. Ce bureau dispose également d'un téléphone et d'un ordinateur, ce qui facilite grandement le travail des intervenants.
- Depuis les évasions de juillet 2011, les mesures de sécurité se sont intensifiées. Ainsi, il n'est plus possible d'appeler des détenus en entretien lorsqu'il y a des mouvements internes dans la prison (que ce soit pour le REP, pour le SPS, pour le SAD, etc.). Ces mouvements jalonnant toute la journée (visite, préau, repas, etc.), cela réduit considérablement le nombre d'entretiens réalisables sur notre journée de présence à Jamioulx.

#### *Visites collectives, espace « Enfant »*

- Deux visites collectives par mois sont organisées : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 13h30 à 15h00.
- La gestion du matériel mis à la disposition des enfants (préparation de la salle, gestion durant la visite, rangement après la visite) a été assurée par un père détenu durant le premier semestre 2014. Cette participation permettait aux deux intervenants du REP de disposer du temps nécessaire pour accueillir et raccompagner les enfants participants. Outre sa fonction lors des visites REP, il en était le « porte-parole » auprès des autres détenus. Il participait également au Groupe Organisateur. Suite au départ de ce papa, la place est désormais vacante et n'est pas encore remplie.

- Deux agents pénitentiaires sont présents lors des visites REP : ils adoptent une autre position que lors des visites « à table » (plus accueillante, plus en retrait), réfléchi avec eux.
- Le nombre d'enfants participants aux visites collectives a diminué de 2013 à 2014. Malgré des « nouvelles demandes » toujours en nombre, celles-ci n'aboutissent pas souvent à la visite collective.

Plusieurs raisons sont à prendre en compte et qui se révèlent dans notre pratique clinique quotidienne :

- Etant donné la prédominance de prévenus, nombre d'entre eux quittent rapidement l'établissement (transfert vers une prison de peine car condamnés, acquittement, libération conditionnelle, bracelet électronique...).
- L'établissement est géographiquement isolé. Certaines mères éprouvent des difficultés à effectuer le trajet (au niveau de la facilité d'accès, au niveau financier, etc.) et beaucoup ne souhaitent pas confier leurs enfants aux volontaires de la Croix-Rouge. Venir jusqu'à la prison se révélant parfois un vrai « parcours du combattant », beaucoup d'entre elles préfèrent alors aller en visite « à table » avec leurs enfants.
- L'incarcération incarne souvent une épreuve pour un couple, qui met à mal sa pérennité. Cependant, on constate que, bien souvent, les couples restent unis durant la détention préventive.
- Pour encore beaucoup de détenus, le REP est une association qui intervient lorsque « on est en conflit avec la maman ». Par ailleurs, force est de constater que pour beaucoup de pères détenus, le lien à l'enfant s'inscrit par la mère : il leur est donc difficile d'imaginer avoir accès à leur enfant, hors présence de celle-ci.

### *Espace de « Visite Individuelle »*

- Se déroulent en parloir avocat.
- Au mois de septembre 2011, profitant de l'application effective de la Loi de principes, la prison de Jamioulx a aboli le régime « détenus accompagnés » où étaient placées automatiquement (sauf volonté contraire du détenu) les personnes incarcérées pour « faits de mœurs ». Ces détenus connaissent donc à présent un régime carcéral identique à tout autre détenu. Par contre, pour le bien-être de l'enfant, le Relais maintient la mise en place de « visites individuelles » pour ce type de faits.

### *Groupe Organisateur*

- Un groupe organisateur se réunit toutes les quatre à six semaines (entre deux visites festives) durant une heure environ.
- Ce groupe réunit un membre de la direction, trois membres du Service Psycho-Social, des pères détenus et les deux intervenants du REP.
- Chaque père accompagné par le Relais se voit proposer de participer au Groupe Organisateur.

#### Les objectifs :

1. Offrir un espace de réflexion et de discussion quant à l'intervention du REP au sein de la prison de Jamioulx.
2. Identifier les besoins et les attentes, répondre aux difficultés, soumettre des projets, etc.
3. Permettre aux différents acteurs concernés de s'investir quant au cadre du REP et de porter le projet de celui-ci.

Le turnover de la population carcérale et la difficulté identifiée pour les détenus de s'inscrire dans un projet à long terme sont des difficultés rencontrées dans l'organisation de ce Groupe Organisateur.

### *Visites Festives*

- Six visites festives ont été organisées en 2015 : Janvier – Carnaval – Printemps – Fête des Pères – Rentrée – Saint-Nicolas.
- Elles sont parfois dédoublées en fonction du nombre de participants. Pratiquement, le déroulement d'une visite festive remplace une visite « habituelle ».
- Ces visites festives revêtent un sens tout particulier et important au sein de la prison de Jamioulx, notamment parce qu'elles :
  - ✓ sont portées par l'ensemble des participants du groupe organisateur : participation à la décoration de la salle, à la préparation du buffet et à la visite.
  - ✓ favorisent le lien familial, particulièrement mis à mal lors d'une détention préventive.
  - ✓ permettent au père détenu de rester « en phase » avec les différents événements qui jalonnent une année de vie chez l'enfant.

*Projets toujours en cours*

a) Campagne d'affichage

Une affiche a été réalisée au REP et sera prochainement placée aux endroits stratégiques de la prison (cellulaire, salle d'attente, parloir avocat, etc.) et permettra une meilleure visibilité et information pour les papas détenus.

b) Bénévoles

Le REP cherche des bénévoles afin d'aider les intervenants durant les visites collectives (mise en place de la salle de visite, trajets des enfants au sein de l'établissement, encadrement durant la visite).

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	21	15,6716418
3 à 6 ans	33	24,6268657
6 à 9 ans	32	23,880597
9 à 12 ans	15	11,1940299
12 à 15 ans	21	15,6716418
15 à 18 ans	7	5,2238806
+ 18 ans	5	3,73134328
	134	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	1	0,74626866
famille élargie	9	6,71641791
mère	102	76,119403
père	0	0
institution	22	16,4179104
prison	0	0
seul	0	0
	134	100

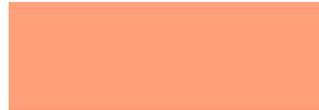
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	98	73,1343284
SAJ	27	20,1492537
SPJ	9	6,71641791
trib	0	0
TJ	0	0
	134	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	0	0
séparé	75	55,9701493
incarcéré	1	0,74626866
ok	58	43,2835821
	134	0

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	13	22,41
3 à 6 ans	15	25,86
6 à 9 ans	8	13,79
9 à 12 ans	9	15,52
12 à 15 ans	8	13,79
15 à 18 ans	4	6,9
+ 18 ans	1	1,72
	58	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	16	18,18
3 à 6 ans	28	31,82
6 à 9 ans	14	15,91
9 à 12 ans	14	15,91
12 à 15 ans	14	15,91
15 à 18 ans	2	2,27
+ 18 ans	0	0
	88	100

## 4.8 Prison de Namur



### **Descriptif :**

La prison de Namur est une prison pour hommes.

Elle comprend une Maison d'arrêt, une Maison de peines et une annexe psychiatrique.

On constate une surpopulation à la prison de Namur : le nombre de détenus s'élève à 200 alors qu'il n'y a que 140 places en théorie. Il s'agit d'une prison ancienne qui date de 1874.

Intervenants Relais :

Charlotte Fossoul.

A Namur, les intervenants du REP occupent, avec d'autres services, les locaux libres du SPS pour recevoir les détenus et assurer les prises en charge.

Ces locaux disposent d'un téléphone et d'un ordinateur qui nous sont accessibles et facilitent nos démarches administratives.

Les entretiens ont pour but de recevoir la demande du détenu et d'assurer son suivi quant à son lien avec son enfant.

Par ailleurs, afin de pouvoir effectuer des entretiens auprès des enfants et des familles, les intervenants du REP ont la possibilité d'utiliser un local à proximité de la prison dans les bureaux de l'ASJ, rue de l'Armée Grouchy 20b.

Tant au niveau du SPS que du SAD, les collaborations avec notre service s'exercent de manière régulière et efficace.

Les visites entre détenus et enfants représentent une importante part du travail des intervenants. Elles peuvent être collectives (plusieurs détenus et leurs enfants) ou individuelles (un détenu et son/ses enfant(s)).

Lors des visites collectives mises en place par le REP, les intervenants peuvent compter sur le soutien de deux bénévoles qui, à tour de rôle, aident à l'accompagnement des enfants et, de manière plus générale, au bon déroulement des visites.

Ces visites s'organisent deux samedis par mois (durant 1h30) soit dans la salle de visite dont la configuration en longueur ne permet pas aisément l'aménagement d'un coin calme ni de l'espace tri-lieux, soit, quand la météo le permet, dans le jardin attenant à la salle de visite familiale de l'aile D.

Les visites encadrées individuelles se déroulent dans ce même espace.

Lorsque les situations familiales le nécessitent, le Relais Enfants-Parents organise des réunions de concertation à la prison entre les papas détenus et les services gravitants autour du quotidien des enfants (SAJ, SPJ, écoles, institutions hébergeant les enfants, familles d'accueil...). Ces rencontres permettent de maintenir le papa informé et impliqué dans le quotidien des enfants. Des décisions importantes concernant les enfants y sont réfléchies (orientation scolaire, ligne de conduite à tenir au niveau de l'éducation...) entre les différents intervenants concernés et le papa. Celui-ci reste donc bien présent dans la vie de ses enfants malgré son incarcération.

La Direction et le personnel de la prison de Namur soutiennent et facilitent le bon déroulement de nos missions au sein de la prison, notamment lors des visites-fête (Pâques, fête des pères, fête de la rentrée et Saint-Nicolas) qui attestent des collaborations internes efficaces.

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	1	3,22580645
3 à 6 ans	8	25,8064516
6 à 9 ans	4	12,9032258
9 à 12 ans	4	12,9032258
12 à 15 ans	8	25,8064516
15 à 18 ans	4	12,9032258
+ 18 ans	2	6,4516129
	31	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	1	3,22580645
famille élargie	2	6,4516129
mère	24	77,4193548
père	0	0
institution	4	12,9032258
prison	0	0
seul	0	0
	31	100

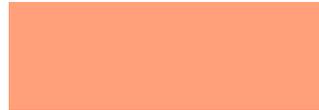
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	23	74,1935484
SAJ	3	9,67741935
SPJ	5	16,1290323
trib	0	0
TJ	0	0
	31	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	0	0
séparé	24	77,4193548
incarcéré	1	3,22580645
ok	6	19,3548387
	31	0

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	2	20
3 à 6 ans	3	30
6 à 9 ans	2	20
9 à 12 ans	1	10
12 à 15 ans	0	0
15 à 18 ans	1	10
+ 18 ans	1	10
	10	100

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	6	10,17
3 à 6 ans	16	27,12
6 à 9 ans	9	15,25
9 à 12 ans	13	22,03
12 à 15 ans	12	20,34
15 à 18 ans	1	1,69
+ 18 ans	2	3,39
	59	100

## 4.9 Prison de Mons



### Descriptif :

- Maison d'arrêt et de peine + annexe psychiatrique
- Une section Hommes et une section Femmes
- Capacité et population réelle en février 2016
  - Hommes : 274 places pour ???
  - Femmes : 50 places pour ???

Intervenants Relais Enfants Parents: Mélissa Hermand, Virginie Temmerman,

### *Cadre*

La prison de Mons est un établissement très ancien (1870) dont certaines parties (notamment la salle de visite) sont en cours de rénovation.

Malgré sa relativement grande capacité, Mons accuse une surpopulation carcérale importante, au niveau de l'ensemble des sections, ce qui tend à instaurer des conditions de travail assez difficiles, tant pour le personnel pénitentiaire que pour les intervenants extérieurs.

La prison est divisée en un quartier hommes et un quartier femmes.

### *Les entretiens individuels*

#### *Au quartier hommes :*

Les entretiens se déroulent principalement dans deux parloirs sociaux ou parfois dans les parloirs avocat (2), mis à disposition, séparé du cellulaire.

Ceux-ci sont utilisées et doivent être partagées entre un nombre important d'intervenants extérieurs (autres services, bénévoles, policier, avocats) afin d'accomplir leur mission. Les avocats étant prioritaire, il n'est pas toujours évident de pouvoir occuper un local. De plus, nous ne pouvons pas réserver de local ce qui induit toujours un caractère aléatoire à la réalisation d'un entretien avec le détenu. D'une manière générale, nous avons pu occuper ces locaux lors de la majorité du temps où nous étions présents.

Toutefois, et malgré une collaboration étroite tant avec la direction que les agents, il reste parfois difficile d'effectuer des entretiens. Même si nous occupons un local, la configuration de ceux-ci ne permet pas une communication directe entre les agents du centre et les intervenants.

Le manque de personnel pénitentiaire assez fréquent, en passant par les mouvements..... Tout cela engendre le fait que l'attente est souvent longue avant l'arrivée du détenu, et même parfois sa non venue.

D'un point de vue plus clinique, nous nous constatons que les parloirs avocats/sociaux ne sont pas toujours très adaptés à un entretien psychologique à divers niveaux ; à l'accueil de la personne ,au cadre contenant, visibilité des personnes qui passe dans le couloirs... qui mette parfois à mal la personne qui est en train de se livrer.

Les caractéristiques de la population détenue à Mons (longues peines, situations familiales complexes) nécessite souvent des entretiens de suivi sur une longue période en collaboration et/ ou demande de différentes instance tels que le SAJ/SPJ tribunal de la jeunesse... ce qui à pour conséquence une charge de travail considérable limitant une réponse rapide aux nouvelles demandes. Il existe actuellement une liste d'attente de 6 nouvelles demandes de prise en charge au quartier hommes.

Pour répondre à ces difficultés, nous continuons à demander à la direction de la prison la possibilité d'occuper un bureau spécifique afin d'effectuer nos entretiens à l'intérieur du cellulaire. Ceci afin d'assurer une plus grande visibilité de notre Service et d'obtenir un contact plus direct avec le centre lors des appels des détenus, mais également de répondre à notre questionnement clinique de l'accueil d'une personne en entretien.

De même nous avons demandé la possibilité d'obtenir dans ce bureau un moyen de communication vers l'extérieur (téléphone, ordinateur,...) afin de rentabiliser notre temps d'attente mais également de pouvoir joindre plus facilement les différents intervenants avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration dans la plupart des situations que nous rencontrons à Mons, tels que le SAJ ,SPJ , Institution, Croix-Rouge itinérance...

Une collaboration entre le Relais et le SAD de Mons est avancé pour répondre de manière partielle à cette demande. Nous espérons pouvoir mettre en place celle-ci dès le début de l'année 2016.

#### *Les entretiens au Quartier femmes*

Ceux-ci se déroulent de manière plus fluide, malgré le fait que l'unique bureau mis à disposition pour tous les services sociaux (pourvu d'un téléphone et d'un ordinateur) est bien souvent occupé pour d'autres activités. Cela nous amène à rencontrer fréquemment les mamans dans le parloir avocat ou dans la chapelle. Heureusement, la collaboration avec les agents y est, de manière générale, très positive, ce qui facilite le travail.

#### *Les « Espace-enfants » au Quartier hommes*

Nous accueillons en moyenne une dizaine d'enfants, les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois, de 15h45 à 17h15.

Plusieurs spécificités :

- A Mons, la majorité des enfants vient en effet rendre visite à leur parent grâce à l'intervention des volontaires de la Croix-Rouge. Nous sommes donc tributaires de la disponibilité des volontaires.
- Les services d'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaire interviennent dans nombre de situations et accordent ou non les visites. De plus, lors de l'accord des visites, celles-ci sont parfois accordé pour un encadrement individuel.
- Les nombreux enfants en bas-âge ne sachant pas (ou à peine) marcher sont confrontés à un véritable parcours à devoir franchir avant d'atteindre la salle de visite (escaliers nombreuses portes...).

Nous espérons que l'accès à la nouvelle salle de visite sera plus aisé.

- Cette année, un certain nombre de détenus ont été transférés et un grand nombre de papas dont nous étions en charge ont été libérés, de nouvelles familles on donc pris part aux visite relais.

#### *Les « Espace-enfants » au Quartier Femmes*

Nous y accueillons entre 6 et 10 enfants, les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois, de 13h30 à 15h.

Durant ces visites, l'ambiance est conviviale. Il s'agit d'un moment où mamans et enfants peuvent partager des instants où se mêlent tendresse, activités et jeux.

La salle de visite étant située à l'étage du quartier, les enfants doivent passer par le cellulaire, ce qui n'est pas très adaptée à ceux-ci. De plus la salle étant une salle polyvalente pour toutes les activités du quartier femme, elle est équipée d'un tas de matériels tentant pour les enfants auquel ils ne peuvent pas toucher, ce qui est très frustrant.

Pour répondre à ces 2 « problème », nous avons après réflexion avec la direction de Mons, mis en place des visites communes femme et hommes.

*Les « Espace-enfants » Quartier Femmes et hommes réunis :*

En effet, depuis octobre 2015, les visites se déroulent au quartier homme, de 13h30 à 15h.

Visites où sont présente plus ou moins 5 mamans incarcérée ainsi que 5 papas et leurs enfants.

Bilan très positif de cette nouvelles modalité de visite

Visites fêtes quartier hommes et femmes :

Nous avons organisé, en 2014, 4 visites fêtes (avec accompagnants) : Carnaval, Fête du Printemps, fête des pères et Saint-Nicolas ;

Les fêtes sont régulièrement doublées afin de permettre à l'ensemble des enfants de les célébrer avec son parent incarcéré.

### *Les groupes de parole*

Les groupes de parole ne sont pas organisés pour le moment au sein du Quartier Hommes et Femmes. En effet, les changements récurrents d'intervenants et la diminution du temps de travail des intervenants, ainsi que le nombre toujours croissant de demandes, n'ont pas permis à ces groupes de perdurer.

### *Les projets 2016 à Mons*

- Pouvoir construire et assurer un cadre d'intervention du REP à Mons solide, dans l'ensemble des activités mises en place.
- Poursuivre et asseoir la collaboration avec la Direction, les agents, et les services extérieurs (SAD, ONE...)
- Résoudre les nombreuses difficultés rencontrées par les intervenantes au regard d'une charge de travail croissante.
- Trouver des bénévoles, afin de nous aider lors des visites collectives.
- Mettre en place la collaboration avec le SAD afin d'obtenir un local et un moyen de communication avec l'extérieur.
- Améliorer et maintenir le projet d'activités communes hommes femmes/

## **5. STATISTIQUES 2014 DE LA POPULATION GLOBALE RENCONTREE**

### ***Note***

L'analyse statistique, portant sur les personnes pour lesquelles nous travaillons, nous donne des indicateurs précieux qui permettent d'évoluer et d'adapter au mieux nos actions à la réalité de ces familles. Les chiffres présentés reflètent la réalité de l'analyse effectuée auprès de la population avec laquelle nous travaillons.

Ils ne sauraient cependant servir de références absolues à l'ensemble du système carcéral.

En conformité avec la réalité de celui-ci, la proportion de travail avec les familles de pères détenus est très largement supérieure à celle des familles de mères détenues.

*Le Relais Enfants-Parents propose un accompagnement des enfants de 0 à 18 ans. Cependant, la majorité des situations concernent des enfants de moins de 12 ans.*

Le nombre de demande d'intervention est en forte augmentation. En ce qui concerne la tranche d'âge d'enfants comprise entre 0 et 9 ans, nous constatons que celle-ci a tendance à augmenter.

En 2014, elle représente 55% des enfants pris en charge.

C'est pourquoi nos actions cherchent à s'adapter à cette situation : pour répondre aux besoins spécifiques des plus petits, les « parloirs bébés » mis en place répondent à leurs besoins spécifiques et offrent aux parents un accompagnement plus adéquat.

Notre objectif principal étant d'établir et de consolider les liens enfants-parents dans un environnement calme, chaleureux et sécurisé propice à établir cette relation de confiance si nécessaire à leur épanouissement.

*La pertinence du « tri-lieu » mis en place depuis des années pour les enfants demeure donc toujours d'actualité.*

Quant aux enfants de plus de 18 ans qui participent aux visites, pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'enfants dont le dossier est ouvert pour de plus jeunes frères ou sœurs et qui les accompagnent encore pour maintenir la cohésion de la fratrie, bénéficiant ainsi des services de notre association au-delà de la limite d'âge imposée.

**MONS FEMMES DOSSIER SUIVIS 2015**

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	2	4,76190476
3 à 6 ans	3	7,14285714
6 à 9 ans	9	21,4285714
9 à 12 ans	15	35,7142857
12 à 15 ans	4	9,52380952
15 à 18 ans	5	11,9047619
+ 18 ans	4	9,52380952
	42	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	0	0
famille élargie	6	14,2857143
mère	0	0
père	19	45,2380952
institution	15	35,7142857
prison	2	4,76190476
seul	0	0
	42	100

TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	16	38,0952381
SAJ	14	33,3333333
SPJ	12	28,5714286
trib	0	0
TJ	0	0
	42	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	3	7,14285714
séparé	28	66,6666667
incarcéré	6	14,2857143
ok	5	11,9047619
	42	7,14285714

DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	0	0
3 à 6 ans	1	10
6 à 9 ans	1	10
9 à 12 ans	4	40
12 à 15 ans	1	10
15 à 18 ans	0	0
+ 18 ans	3	30
	10	100

MONS HOMMES DOSSIER SUIVIS 2015

AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	12	8,69565217
3 à 6 ans	32	23,1884058
6 à 9 ans	34	24,6376812
9 à 12 ans	17	12,3188406
12 à 15 ans	23	16,6666667
15 à 18 ans	11	7,97101449
+ 18 ans	9	6,52173913
	138	100

LIEU DE VIE DE L'ENFANT	Nombre	%
fam acc	4	2,89855072
famille élargie	9	6,52173913
mère	115	83,3333333
père	0	0
institution	10	7,24637681
prison	0	0
seul	0	0
	138	100

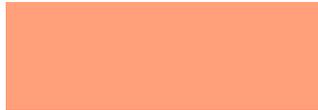
TYPE DE DOSSIER	Nombre	%
REP	88	63,7681159
SAJ	22	15,942029
SPJ	19	13,7681159
trib	0	0
TJ	9	6,52173913
	138	100

SITUATION AUTRE PARENT	Nombre	%
décédé	4	2,89855072
séparé	92	66,6666667
incarcéré	0	0
ok	42	30,4347826
	138	2,89855072

DOSSIERS  
OUVERTS  
AU 01-01-  
2015



DOSSIERS  
FERMES AU  
01-01-2015



AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	4	23,53
3 à 6 ans	4	23,53
6 à 9 ans	5	29,41
9 à 12 ans	1	5,88
12 à 15 ans	2	11,76
15 à 18 ans	1	5,88
+ 18 ans	0	0
	17	100

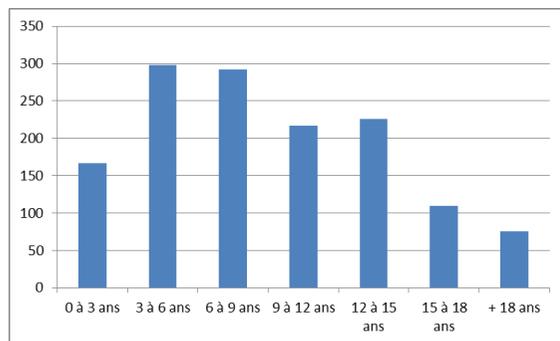
AGE ENFANTS	Nombre	%
0 à 3 ans	1	4,35
3 à 6 ans	5	21,74
6 à 9 ans	7	30,43
9 à 12 ans	5	21,74
12 à 15 ans	2	8,7
15 à 18 ans	2	8,7
+ 18 ans	1	4,35
	23	100

## Statistiques globales pour l'ensemble des prisons dans lesquelles le Relais Enfants Parents est présent.

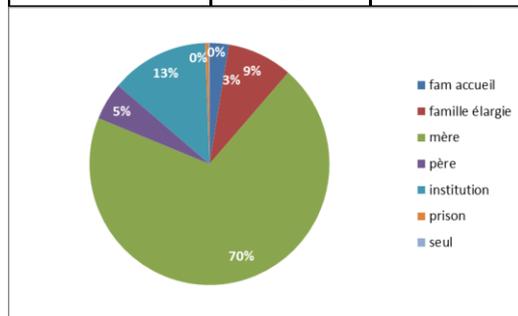
### DOSSIERS 2014 SUIVIS

AGE ENFANTS		
	Nombre	%
0 à 3 ans	167	12,05
3 à 6 ans	298	21,5
6 à 9 ans	292	21,07
9 à 12 ans	217	15,66
12 à 15 ans	226	16,31
15 à 18 ans	110	7,94
+ 18 ans	76	5,48
	1386	100

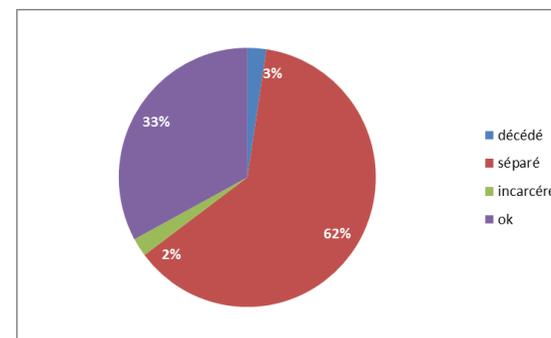
55% des enfants ont entre 0 et 9 ans.



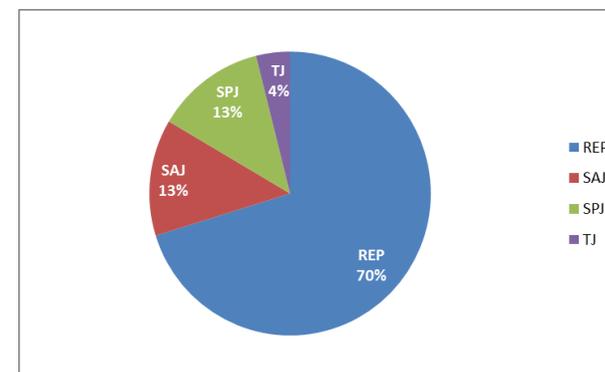
LIEU DE VIE DE L'ENFANT		
	Nombre	%
fam accueil	36	2,6
famille élargie	122	8,8
mère	967	69,77
père	70	5,05
institution	183	13,2
prison	7	0,51
seul	1	0,07
	1386	100



SITUATION AUTRE PARENT		
	Nombre	%
décédé	33	2,38
séparé	864	62,34
incarcéré	32	2,31
ok	456	32,9
	1385	99,93



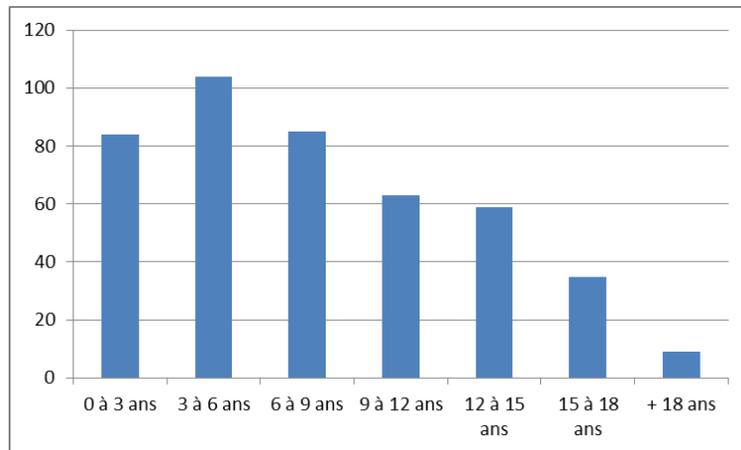
TYPE DE DOSSIER		
	Nombre	%
REP	973	70,2
SAJ	184	13,28
SPJ	175	12,63
TJ	54	3,7
	1386	100



**439 nouveaux dossiers ont été ouverts pour 371 clôturés.**

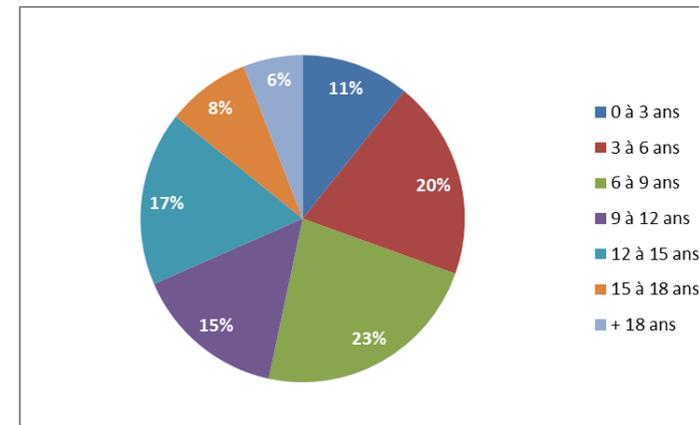
Nouveaux dossiers ouverts en 2014

AGE ENFANTS		
	Nombre	%
0 à 3 ans	84	19,13
3 à 6 ans	104	23,69
6 à 9 ans	85	19,36
9 à 12 ans	63	14,35
12 à 15 ans	59	13,44
15 à 18 ans	35	7,97
+ 18 ans	9	2,05
	439	100



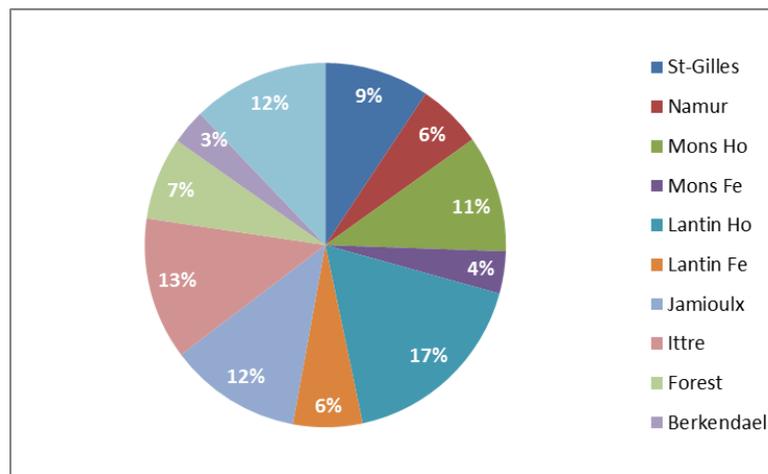
Dossiers clôturés en 2014

AGE ENFANTS		
	Nombre	%
0 à 3 ans	40	10,78
3 à 6 ans	73	19,68
6 à 9 ans	85	22,91
9 à 12 ans	56	15,09
12 à 15 ans	64	17,25
15 à 18 ans	31	8,36
+ 18 ans	22	5,93
	371	100



*Répartition des enfants en fonction du lieu de détention du parent*

LIEU DE DETENTION		
St-Gilles	130	9,38%
Namur	80	5,77%
Mons Ho	144	10,39%
Mons Fe	52	3,75%
Lantin Ho	241	17,39%
Lantin Fe	86	6,20%
Jamioulx	164	11,83%
Ittre	175	12,63%
Forest	102	7,36%
Berkendael	43	3,10%
Andenne	169	12,19%
	1386	100,00%



**EVOLUTION PYRAMIDE DES AGES SUR 3 ANS**

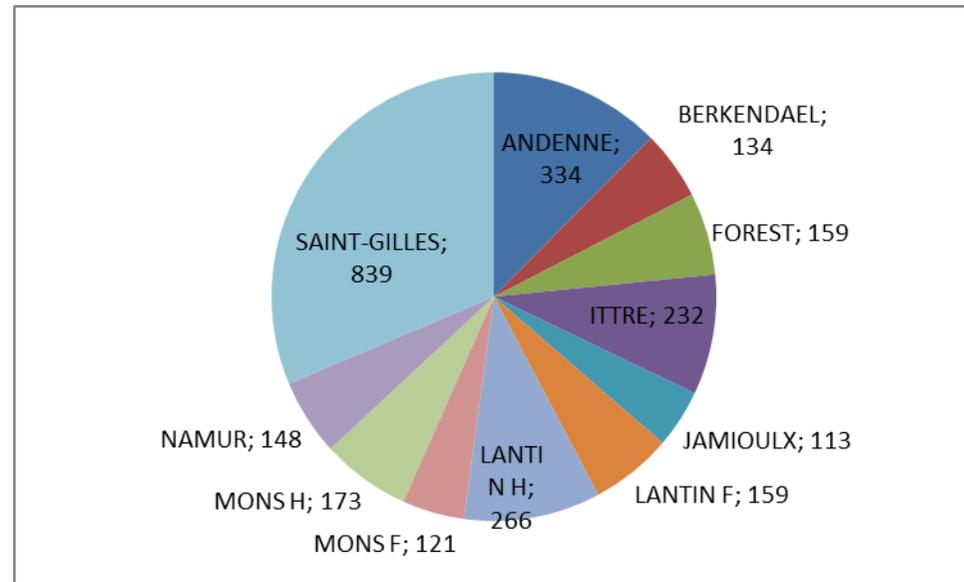
AGE ENFANTS			
	2014	2013	2012
0 à 3 ans	167	160	76
3 à 6 ans	298	229	110
6 à 9 ans	292	221	95
9 à 12 ans	217	163	71
12 à 15 ans	226	151	65
15 à 18 ans	110	67	29
+ 18 ans	76	51	25
	1386	1042	471

**TYPES DE DOSSIERS OUVERTS SUR 3 ANS**

TYPE DE DOSSIER			
	2014	2013	2012
REP	973	756	308
SAJ	184	121	75
SPJ	175	134	79
TJ	54	31	9
	1386	1042	471

*Enfants participants aux visites collectives organisées en 2014*

	Nombre total visites collectives effectuées	Nombre total enfants	%
ANDENNE	22	334	8,02%
BERKENDAEL	23	134	19,99%
FOREST	18	159	16,84%
ITTRE	23	232	11,54%
JAMIOULX	21	113	23,70%
LANTIN F	21	159	16,84%
LANTIN H	49	266	10,07%
MONS F	22	121	22,13%
MONS H	23	173	15,48%
NAMUR	21	148	18,09%
SAINT-GILLES	41	839	3,19%
TOTAL	284	2678	100%



## 2. LES DETENUS

### Les activités avec les détenus en 2014

#### Les groupes de parole avec les détenus

(Dans certaines prisons, cette activité n'est pas organisée.)

	Total participants groupe de parole
ANDENNE	0
BERKENDAEL	0
FOREST	26
ITTRE	0
JAMIOULX	2
LANTIN F	0
LANTIN H	0
MONS F	0
MONS H	3
NAMUR	0
SAINT-GILLES	0
TOTAL	31

#### Entretiens individuels avec les détenus

	Nombre total entretiens effectués	%
ANDENNE	413	15,65%
BERKENDAEL	152	5,76%
FOREST	219	8,30%
ITTRE	328	12,43%
JAMIOULX	185	7,01%
LANTIN F	119	4,51%
LANTIN H	451	17,09%
MONS F	177	6,71%
MONS H	157	5,95%
NAMUR	69	2,61%
SAINT-GILLES	369	13,98%
TOTAL	2639	100,00%

## 6. MANDATS SAJ-SPJ-TJ

### 6.1 La collaboration avec les « Services Jeunesse »

Depuis des années, le « Relais Enfants-Parents » a mis en place un travail spécifique de collaboration avec les différents services judiciaires spécifiques à l'enfance :

- le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ),
- le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), ainsi que
- le Tribunal de la Jeunesse.

#### **Contexte :**

Lorsque nous commençons à travailler auprès d'une famille, nous prenons contact soit avec le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire ou, le cas échéant, le Tribunal de la Jeunesse de l'Arrondissement judiciaire où réside l'enfant. L'objectif premier de cette mise en contact est bien évidemment d'éviter d'entamer un travail de mise en lien entre enfants et parents alors qu'une interdiction de contact préexiste à notre mise au travail.

Certaines informations à ce sujet peuvent donc s'avérer primordiales pour nous permettre de respecter l'intérêt de l'enfant. Ainsi le travail avec les familles se fait dans la plus grande cohérence possible.

La systématisation de cette démarche a augmenté la reconnaissance de notre service auprès de ces différentes instances au point qu'il arrive de plus en plus souvent que l'initiative du contact provienne de la part de ces services. Notre collaboration est demandée, notre expérience dans les *relations enfants-parents* en milieu carcéral ne fait plus aucun doute pour ces services.

#### **Implications dans notre travail :**

Pratiquement, de nombreuses situations requièrent une attention et un travail en profondeur : préparation régulières des parents et des enfants aux visites, présence de notre service aux évaluations organisées par les SAJ, SPJ et Tribunaux. Dans le cadre de mandats spécifiques, il nous sera bien souvent demandé d'organiser des visites encadrées entre l'enfant et son parent.

Le travail dans chacune de ces situations demeure unique et demande un investissement particulier pour notre service.

#### **Financement :**

Les situations présentées sont souvent celles des enfants les plus en difficultés. L'Aide à la Jeunesse reconnaît par ailleurs l'excellent travail effectué par notre service. Un accord financier (15.000€) a été trouvé en 2014. Mais aucun encore pour 2015 et les années suivantes.

*Le nombre de mandats extérieurs qui nous sont confiés connaît une augmentation exponentielle importants chaque année sans cependant que les moyens*

*financiers pour assumer ces missions ne soient assumés. Ceci nous conduit à des difficultés financières alarmantes qui mettent en péril les activités de notre association auprès des autres détenus.*

TYPE DE DOSSIERS ENFANTS			
	2014	2013	2012
REP	974	762	309
SAJ	184	122	76
SPJ	175	135	80
TJ	54	31	11
	1387	1050	474

## ***6.2 La collaboration avec le service d'Aide aux détenus***

Le décret précisant l'agrément du REP en tant que service lien par la Communauté française de Belgique, ainsi que la reconduction de l'agrément, nous permet de développer, intensifier et valoriser notre identité à travers nos missions ainsi que notre collaboration avec les services d'aide aux détenus.

Ainsi, le Relais Enfants-Parents participe activement et régulièrement à toutes les rencontres planifiées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des établissements pénitentiaires.

Une remarquable intégration de notre Association au sein d'autres services partenaires s'est manifestée à travers les multiples sollicitations des divers intervenants des SPS dans les prisons, des intervenants SAD (Bruxelles et Wallonie), des mandats des Tribunaux de la Famille, en se joignant à la traditionnelle tradition des familles qui bénéficient et apprécient depuis longtemps nos interventions dans le soutien du lien Enfant-parent détenu.

Les services se sont rencontrés en formalisant leur collaboration, ce qui a permis de repreciser les actions respectives ainsi que les attentes de chacun.

Les services orientent les demandes vers les autres et le REP relaie les demandes qui dépassent le cadre habituel des relations entre les enfants et les parents.

## **7. COORDINATION LOCALE BRUXELLOISE Communauté française**

En 2013, nous n'avons pas eu de coordination. L'engagement de Fabien Champigny en décembre 2013 devrait nous permettre de bénéficier d'une coordination accrue avec les différents intervenants.

## **8. SUPERVISION DU PERSONNEL ET EVALUATION DES ACTIONS**

### ***Supervision du personnel***

Deux réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de l'équipe au siège social du « Relais Enfants-Parents » à Bruxelles. Ces réunions intègrent une partie clinique, une partie discussion de fond et institutionnelle.

- *Réunions cliniques*

Les réunions cliniques sont prises en charge par un superviseur Mr Cédric Levaque, (Psychologue / Psychanalyste) extérieur à notre association.

Au cours de ces réunions, chaque intervenant présente à l'équipe une ou plusieurs situations rencontrées dans en prison et qui nécessitent une réflexion particulière (faits de mœurs...). Nous tentons, dans la collégialité, de réfléchir à notre approche et de trouver des pistes de travail susceptibles de soutenir au mieux les familles que nous accompagnons.

La réunion clinique représente un outil indispensable au Relais : elle participe de la mise en commun du travail au cas par cas – d'autant plus que les

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

intervenants travaillent dans différentes prisons - et favorise l'échange des pratiques.

La réunion clinique aborde également des aspects du travail plus institutionnel ou organisationnel, comme le transfert des dossiers, l'élaboration et le suivi des projets.

- *Réunions de fonds et institutionnelles.*

Ces réunions ont pour objectifs

- d'informer l'équipe sur la gestion de l'association,
- d'améliorer la communication de l'équipe,
- de soutenir la pratique quotidienne par les outils mis à la disposition par l'association,
- de réunir les questions qui seront présentées lors des prochains Conseils d'administration,
- de coordonner l'ensemble des dispositifs relatifs à l'accompagnement des enfants et des parents détenus,
- de préparer les fêtes organisées lors des visites-fêtes...

## **9. COLLABORATION AVEC DES VOLONTAIRES FORMES PAR LE RELAIS**

La loi de principe a fortement augmenté le droit de visites des familles et donc des enfants en prison. L'augmentation conséquente du nombre de détenus implique un accroissement important du nombre des demandes d'intervention du Relais Enfants Parents pour organiser des visites collectives ou individuelles d'enfants soit le mercredi ou le samedi en fonction des prisons.

En 2014, afin de permettre aux enfants d'avoir accès à ces visites, nous avons sélectionné et formé une nouvelle équipe de volontaires qui épaula les psychologues du Relais qui se retrouvent régulièrement face à un grand groupe d'enfants (entre 10 et 20 enfants) et souvent très jeunes.

## **10. L'EQUIPE RELAIS ENFANTS PARENTS EN 2014**

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

Le Relais Enfants-Parents (R.E.P.) est une association sans but lucratif qui est constituée depuis janvier 1995 (Ann. M.B. n° 7295 du 28 avril 1995).

### ***Le Conseil d'Administration***

- Monsieur Arnaud Jansen, Président / Avocat
- Monsieur Yves Stappers, Administrateur-Trésorier
- Madame Laurence Taca, Administrateur-Secrétaire
- Monsieur Alain Bouregba, Administrateur / Président Fédération des Relais Enfants-Parents
- Monsieur Martin du Bois, Administrateur

### ***Direction de l'Équipe***

- Jean-Claude Vitoux

### ***Superviseur clinique***

- Cédric Levaque, Psychologue / Psychanalyste

L'Équipe en 2014

Pour rappel l'ensemble des membres de l'équipe de notre association travaille *sur base d'un mi-temps mensuel*.

Chaque intervenant partage son mi-temps entre deux prisons.

### *Intervenants en prison en 2014*

- Dalia Wexler, Psychologue
- Télésphore Nkwirikiye, Psychologue
- Joan Reyes, Psychologue
- Virginie Temmerman, Psychologue (remplacement)
- Anne Servaes, Psychologue
- Maria Falletta, Psychologue (remplacement)
- Isabelle Massard (remplacement)
- Mélissa Hermand, Psychologue
- Anne Servaes (psychologue)

#### Equipe au siège

- Nadine Stievenart, Secrétaire de direction
- Brigitte Tennstedt, Assistante administrative

#### En congés longue durée

- Marion Noël, Assistante en Psychologie (congé maladie)
- Samanta Widart, Psychologue (congé maladie)
- Charlotte Fossoul, psychologue (congé maternité)

## **11. REMERCIEMENTS**

Nous remercions le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles qui soutient, par ses précieux conseils, notre association et qui nous accorde une aide financière et un soutien moral tellement important. Nous remercions les Ministres et leur cabinet pour le soutien apporté.

Nous remercions les directions des prisons et les agents pénitentiaires pour leur aide et leur soutien dans le cadre de nos missions.

Enfin, nous remercions chaleureusement « Les happy clowns », « Hopi-conte » ainsi que l'ensemble de nos partenaires bénévoles : les volontaires de la Croix Rouge, les St Nicolas, la maquilleuse, les stagiaires...

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

## 12. CONCLUSION

L'année 2014 s'est révélée extrêmement riche pour le Relais Enfants-Parents, agréé en tant que service-lien par la Communauté Française de Belgique. Conformément au décret, notre collaboration avec les Services d'Aide aux Détenus s'est intensifiée et officialisée.

Notre asbl est active dans 9 prisons de la Communauté française, il est donc indispensable de collaborer avec les SPS, SPJ et TJ. Ainsi que de communiquer avec les SAD, tant pour les situations de transfert d'un détenu vers une autre prison, que lorsque certaines familles particulièrement vulnérables impliquent la mise en commun de nos actions et une bonne communication entre nous. Nous souhaitons développer encore plus ces partenariats afin d'optimiser nos actions.

Sur le plan financier, il y aura cependant lieu de redéfinir avec nos bailleurs de fonds, les incidences importantes que les demandes des services extérieurs (mandats judiciaires...) impliquent.

Membre de l'association internationale « Children of Prisoners Europe » nous participons activement aux activités de l'association en Europe.

La priorité du Relais Enfants Parents sera toujours de mettre l'Enfant en priorité. Notre vision est d'organiser un travail de prévention auprès des enfants, en maintenant les liens avec son parent incarcéré. Ces actions fondamentales, en direction des enfants, tente de réparer une longue chaîne de ruptures et de déchirements qui, malheureusement, peuvent à leur tour, mener souvent à la délinquance.

Au-delà des murs de la prison, nous poursuivons un travail d'information, de sensibilisation et d'ouverture pour qu'un jour les établissements pénitentiaires se transforment en d'autres systèmes qui puissent former, éduquer et soigner les plus précarisés de notre société.

Pour chacun, au sein de notre équipe, voir un ou des enfants, lors des visites collectives ou individuelles, se précipiter avec joie dans les bras de son parent en criant « Papa » ou « Maman » constituera toujours une récompense mais surtout un encouragement à nous mobiliser davantage.

*« Pour les enfants, ce n'est pas leur peine et pourtant c'est leur souffrance. »*

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

---

## 13. ANNEXES

Collaboration avec l'asbl Hopi'Conte (Claire Goethals)

### *Atelier des histoires pour les mamans détenues et leur bébé*

Je suis conteuse.

Depuis 30 ans, je raconte des histoires. Des histoires dans les rues de quartiers d'habitations sociales, des histoires aux enfants, bébés hospitalisés, des histoires aux papas détenus et à leurs enfants venus les visiter, des histoires aux personnes âgées résidant dans des maisons de retraite ou aux personnes ayant un handicap.

Toute cette expérience m'a fait découvrir la richesse qu'apportent les contes et les histoires dans le cheminement de chacun.

L'histoire est un voyage au-delà des barreaux du lit du nourrisson, au-delà des barreaux des prisons. Le conte est liberté. On se retrouve ensemble mais dans un autre univers, dans une aventure qui, souvent, a des points communs avec sa propre vie.

On rit, on a peur, on est ému... Des mots se mettent. Et peu à peu, une distance peut se faire entre soi et sa vie. On se découvre avec tous des possibles.

L'histoire parle d'une autre réalité, d'autres personnages, de situations parfois inconnues mais aussi de sentiments, d'émotions que l'enfant vit et reconnaît dans l'histoire, les images du livre ou l'intonation de la voix. L'enfant prend du recul par rapport à ce qu'il vit. En s'identifiant au héros, il renforce sa propre identité, différente de celle du parent. Le livre, l'histoire devient un compagnon de route pour le petit, un objet transactionnel qui lui permet de mieux vivre la séparation avec le parent.

---

Siège social : Rue de Bordeaux 62 A, 1060 Bruxelles – Tél : 02/534.88.13 – Fax : 02/534.88.15

Email : [info@relaisenfantsparents.be](mailto:info@relaisenfantsparents.be) Site Internet : [www.relaisenfantsparents.be](http://www.relaisenfantsparents.be)

La maman détenue avec son bébé vit une relation bien plus fusionnelle que d'autres mamans. Le livre, l'histoire peut soutenir leur relation mère-enfant, par ses ouvertures au monde, la distanciation vis-à-vis des émotions de chacun. Le livre ou l'histoire est comme un tiers invité dans leur relation qui permet plus facilement à chacun un espace personnel.

Avec marionnettes, comptines, historiottes et petits livres, nous plongerons dans le monde du récit pendant 30 à 45 minutes. Ce sera l'occasion d'initier la maman à raconter et lire des livres à son petit, de l'encourager à se plonger dans son bagage culturel (comptines, historiottes, chansons, contes,...) pour le transmettre à son petit. Nous limiterons le nombre de participants à 10 enfants.

Claire Goethals  
Rue du centre, 19  
1460 Virginal